

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023

Association Agréée
pour la Protection de
l'Environnement au titre
de l'article R 141-21 CE

Agrément Education Nationale
renouvelé par l'arrêté du 23/01/23

N° SIRET : 78059356200033
Code APE : 9319Z / N° RNA : W802003135

MAISON DE LA NATURE

1 chemin de la voie du bois - CS 43801 - 80450 LAMOTTE BREBIERE
Tél. : 03.22.82.90.90 - Fax : 03.22.80.02.36
E-mail : fdcsiege@fdc80.com - site : www.fdc80.com

Sommaire

3 MOTS DU PRESIDENT & DU DIRECTEUR

4-5 UNE VRAIE MAISON DE LA NATURE

6-9 LE CHASSEUR ÉCOCITOYEN

10-13 LES CHIFFRES CLÉS

14-17 LES TEMPS FORTS

LES RAPPORTS DES COMMISSIONS

18-27 PETIT GIBIER, ESOD & AMÉNAGEMENTS

28-33 GRAND GIBIER

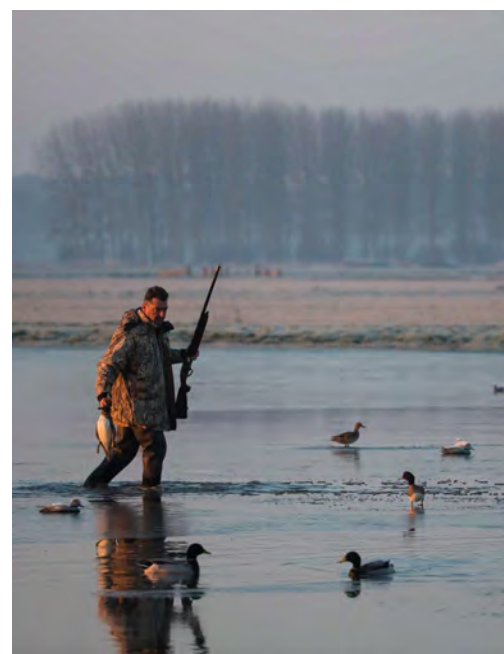
34-39 MIGRATEURS TERRESTRES ET GIBIER D'EAU

40-42 SANITAIRE & CYNOPHILE

43 L'ÉCOCONTRIBUTION

44-49 COMMUNICATION - FORMATIONS & PERMIS
DE CHASSER - ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

50 LA POLICE DE LA CHASSE PAR LES AGENTS
DE LA FÉDÉRATION



LE MOT DU PRÉSIDENT



Yves BUTEL, Président

Avec le contrôle et la conclusion de la cour des comptes, le nouvel épisode de la grippe aviaire, la sécheresse qui a perturbé notre petite faune de plaine et la chasse, notre inquiétude grandissante sur la maîtrise de la population de sangliers et de surcroît l'évolution des indemnités de dégâts causés par ces derniers, et nombre d'autres dossiers, notre Fédération a été bien occupée : il est clair que les journées ne sont pas assez longues pour faire face à l'ensemble de ces tâches.

J'ai demandé à mes services de concocter un rapport d'activité le plus complet possible, afin de vous informer du travail réalisé. Ce travail, qui nous vaut la reconnaissance de nos institutions et partenaires, va dans le droit fil de la politique définie par le Conseil d'administration que j'ai le plaisir de présider. Même si la charge de Président bénévole est lourde, c'est un plaisir de l'exercer quand on sent à ses côtés une équipe motivée, disponible, compétente et courageuse.

Mes amis administrateurs et moi-même félicitons cette équipe qui œuvre chaque jour dans un esprit d'union pour la sauvegarde de notre grande passion.

Vive la chasse samarienne !



LE MOT DU DIRECTEUR



Emmanuel LAVOISIER, directeur

D'année en année, la Fédération des chasseurs est de plus en plus sollicitée pour assumer ses missions principales : gérer la faune sauvage, aménager les territoires, défendre les intérêts de la chasse et des chasseurs. L'année 2023 s'est avérée très dense, avec 17 événements majeurs dont vous trouverez le détail dans ces pages. Entre la Maison de la Nature qui

monte en puissance, nos missions coutumières, celles novatrices liées au « chasseur écocitoyen », les rapports des commissions, et les perspectives 2024, les sujets n'ont pas manqué pour rédiger ce document élaboré par une équipe fédérale compétente, motivée et passionnée.

La politique de la chasse vide n'est pas dans notre ADN : la Fédération est sur tous les fronts, participe aux nombreuses réunions environnementales sur le territoire samarien. Cette mobilisation permanente est énergivore mais indispensable.

Dans un contexte difficile, découlant des attaques permanentes des « anti tout » adeptes d'une écologie punitive, il est important que notre structure soit forte. Pour cela, nous avons besoin du soutien de tous nos adhérents. Certains, rares heureusement, ont la critique facile sans connaître le centième de ce que nous réalisons pour notre loisir et notre passion. Sachez que vous pouvez être fiers de votre Fédération, qui œuvre et se bat au quotidien, tout comme je suis fier d'être le directeur de cette belle maison !





Une vraie

Votre siège social à **Lamotte-Brebière** :

Une vraie Maison de

Au fil des ans, la Maison de la Nature, siège social de la Fédération des chasseurs de la Somme s'affirme comme une plaque tournante de la gestion de la faune sauvage et des espaces de nature en Somme.

Outre les Fédérations départementale et régionale des chasseurs, elle abrite également la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Elle reçoit régulièrement la visite de représentants des organismes institutionnels impliqués dans la gestion de l'environnement. Nombre d'associations y tiennent leurs réunions et leurs assemblées générales.

La Fédération des chasseurs de la Somme, gérée par 16 administrateurs bénévoles, 4 administrateurs stagiaires et 1 conseiller du Président, emploie 36 salariés ; elle regroupe 21 264 chasseurs. De par la loi et ses compétences, elle est l'interlocuteur incontournable de l'Administration pour toutes les questions liées à la chasse, à la gestion des espèces et des espaces.


La Fédération des chasseurs de la Somme :
une force au service de la Nature !



la Nature !



Nos missions

- 
- ▶ Mise en valeur du patrimoine cynégétique ; protection et gestion de la faune sauvage et de ses habitats
 - ▶ Promotion et défense de la chasse et des intérêts de ses adhérents
 - ▶ Police de la chasse (lutte contre le braconnage, etc.)
 - ▶ Formation des candidats à l'examen du permis de chasser
 - ▶ Information, formation, éducation et appui technique des gestionnaires des territoires, des chasseurs, des gardes-chasse particuliers, des piégeurs et du public
 - ▶ Gestion des plans de chasse et de gestion
 - ▶ Validation du permis de chasser
 - ▶ Prévention et indemnisation des dégâts agricoles de grand gibier
 - ▶ Surveillance sanitaire de la faune sauvage
 - ▶ Protection et reconquête de la biodiversité
 - ▶ Elaboration du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique



Le saviez-vous ?

La Fédération des chasseurs de la Somme est :

- agréée au titre de la protection de l'environnement
- habilitée à participer au débat sur l'environnement dans le cadre d'instances consultatives
- agréée par le Conseil Académique des Associations Educatives Complémentaires de l'Enseignement Public

Le chasseur écocitoyen



Les chasseurs entreprennent et agissent dans de très nombreux domaines. Ils œuvrent pour la préservation de la biodiversité mais aussi pour d'autres secteurs aussi essentiels.

Tour d'horizon de nos actions sociales et citoyennes.

LES MAINS DANS LA TERRE

SENSIBILIS'HAIE



AMENAGEMENTS



Implantation de haies, de bandes intercultures, de miscanthus, jachères faune sauvage ... La Fédération propose à ses adhérents en contrat de garderie plusieurs outils pour améliorer la qualité des habitats de la faune sauvage.

HIRONDELLES ET BACS À BOUES

Depuis 2020, dans le cadre de l'opération Hirondelles et Biodiversité, nous mettons gratuitement à disposition des collectivités, entreprises et établissements scolaires des bacs à boue qui, après aménagements, constituent des espaces boueux fournissant le matériau indispensable à la construction des nids par les hirondelles.



NICHOIRS À MÉSANGES



3 200 nichoirs ont été implantés dans le département. Un dispositif qui permet notamment de lutter naturellement contre la prolifération des chenilles processionnaires, en favorisant leur prédation.

PIÈGES À FRELONS ASIATIQUES

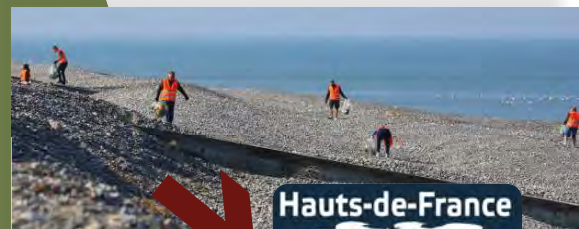
Pour lutter contre l'expansion de cette espèce dangereuse pour la biodiversité et pour l'homme, **15 000 pièges** ont été distribués en 2 ans !



SERVICES CIVIQUES

Depuis 2010 votre Fédération a accueilli 42 volontaires engagés en service civique pour réaliser, dans le cadre de l'agrément pour la Protection de l'Environnement, une mission d'intérêt général reconnue prioritaire.

11 emplois ont ainsi été pérennisés au sein de notre structure et dans bien d'autres entreprises encore.



Hauts-de-France PROPRES

HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Cette opération de nettoyage de la nature créée en 2012 dans la Somme n'a cessé de prendre de l'ampleur, pour être reprise au niveau régional puis au niveau national.

En 2024, année record, nous pouvons d'ores-et-déjà annoncer des chiffres exceptionnels : 400 points de ramassages (soit 100 de plus qu'en 2023) 30 tonnes de déchets collectés et 18 000 participants dans la Somme (dont 5000 scolaires) !

A noter également le nettoyage de 650 km du réseau routier et fluvial par le Conseil départemental (35 tonnes de déchets ramassés par leurs agents).

Rendez-vous dans le livret 2024 pour plus de détails !



LES CHASSEURS ONT DU COEUR

Engagée aux côtés des Restos du coeur depuis 2020, la Fédération a distribué plus de 1 200 repas en 2023. Pour mener ces opérations, nous mobilisons nos administrateurs et nos salariés, ainsi que des bouchers bénévoles.

DEUX ACTIONS FEDERALES POUR UNE CHASSE RESPONSABLE ET SÉCURISÉE



ETHYLOTESTS 6 000 éthylotests remis par les agents de la Fédération aux responsables de chasse de la Somme. Une action initiée et financée à 80% par les services de la Préfecture dans le cadre du fonds interministériel de lutte contre les addictions.



GILETS ORANGE 2 500 gilets ont été distribués aux randonneurs de la Somme. Un gilet symbole d'une responsabilité partagée au sein de la nature et co-financé par le Conseil Départemental, le Crédit Agricole Brie Picardie et le groupe AXA (Cabinet Herbet Moreau).



Le chasseur écocitoyen



RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Un audit de près d'un an a été diligenté par la Cour des comptes auprès d'une dizaine de Fédérations départementales, de 3 Fédérations régionales et de la FNC, à la suite d'une plainte de l'association "un jour un chasseur".

Résultat de cet audit : "aucune anomalie de gestion des comptes des Fédérations notamment concernant l'utilisation des fonds publics et la réalisation des missions de service public".

N'en déplaise aux activistes anti-chasse, ce rapport reconnaît des résultats probants et concrets en matière de biodiversité sur le terrain. Rappelons aussi que la FNC, les 94 FDC et 13 FRC sont agréées depuis plus de 30 ans au titre de la protection de l'environnement.

La Cour des comptes reconnaît d'ailleurs que nombre d'actions sont financées grâce à l'argent des chasseurs.

Et aussi ...



TIGISTES Depuis juin 2019, 31 tigistes ont pu intégrer la Fédération pour y effectuer leurs heures de travail d'intérêt général, essentiellement aux côtés du service de la prévention des dégâts. Ce travail, effectué au bénéfice de la collectivité, offre aux condamnés une alternative à l'incarcération ou à une forte amende.

STAGIAIRES Tout au long de l'année, la Fédération accueille des jeunes, de la troisième aux écoles supérieures, pour plusieurs jours ou parfois plusieurs mois. Les demandes sont très nombreuses et nous tentons d'apporter notre aide à un maximum de jeunes futurs professionnels de l'environnement !

POMPIERS Spécialisés en sauvetage animalier, les pompiers SAN ont été formés par la Fédération sur le volet "faune sauvage" pour les aider dans leurs missions.

STAGES DE SENSIBILISATION A la demande du procureur et depuis 2022, nous sommes organisateurs du stage de sensibilisation "alternative aux poursuites" pour les contrevenants ayant été pris en flagrant délit de dépôt de déchets sauvages. 20 pollueurs repentis formés à ce jour.

GENDARMERIE Dans le cadre d'une convention signée en 2020, 44 gendarmes "référénts chasse" sont à présent nommés dans le département pour travailler en collaboration avec nos services.





La réserve ornithologique de Grand-Laviers

📍 rue de Touvent, 80132 GRAND-LAVIERS

Acquis par la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage en 2010 (*pour laquelle vous cotisez à hauteur de 0,50€ par validation*), cet ensemble immobilier comprend des bassins de décantation, des bassins de lagunage d'une superficie de 40ha sur la commune de Grand-Laviers.

La gestion a été confiée par convention à la Fédération et de nombreux travaux ont été effectués pour créer la réserve ornithologique.

Ouverte au public depuis 2014, la réserve s'est fortement développée !



SITE OUVERT AU PUBLIC DU MARDI AU DIMANCHE (FERME LES LUNDIS)

Jusqu'au 3 décembre 2024 inclus & du 21 au 31 décembre 2024

204 espèces d'oiseaux et 165 espèces de flore recensées !

3 circuits à découvrir !

45 min, 1h30 ou 2h30

& visites guidées ou accès affût photos sur réservation

En famille, entre amis, venez découvrir dans cet espace nature un site magique de faune et flore sauvage !

06-08-16-50-86

www.reserve-grand-laviers.fr
entretreeretmerensomme@outlook.fr



CHIFFRES clés 2023



101
ANS

C'est l'âge de votre Fédération, qui a fêté son centième anniversaire en 2023

15 
big-bags

Bilan de la récolte au compteur de l'opération Som'douilles



120
tonnes



de déchets ramassés et déposés en déchetterie lors de l'opération Hauts-de-France propres dans la région



2626 KM

parcourus pour les Indices Kilométriques d'Abondance permettant de recenser les lièvres et renards

+ de 

1000
détenteurs de plans de chasse ayant retiré leurs attributions lors des permanences Grand Gibier


4500 territoires



gérés au titre des plans de chasse et plans de gestion (dont 3500 pour le Grand Gibier)



24000

exemplaires de la revue « Picardie Chasse - Pêche en Somme » 

1000

demandes

de poses de clôtures de la part des exploitants agricoles



Prévention des dégâts



900 km

linéaires posées pour protéger les cultures

5 salariés

employés dans ce service



+ de
4000

visiteurs



reçus au siège social de la Fédération des chasseurs

+ de
10000

appels téléphoniques



21 264

chasseurs

ont validé leur permis dans la Somme
pour la saison 2022-2023
dont 538 validations temporaires

Les chasseurs et leur
Fédération au travail
pour la biodiversité



20 KM

de haies plantées par an

280

îlots de biodiversité
installés

350 HA

de jachères pour la
faune sauvage

35 HA

de bandes intercalaires

2 HA

de plots de
miscanthus



+ de

3000 participants



& **312** opérations

de comptages petits gibiers de toute nature



EDUCATION A
L'ENVIRONNEMENT

40 classes

1360

scolaires

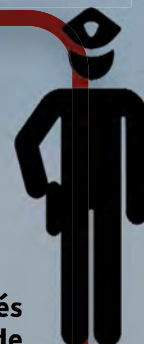
30 communes

ont bénéficié de notre ser-
vice « éducation à l'environ-
nement »



+ de

1000
permis



de chasser vérifiés
par les agents de
développement
lors de leurs sur-
veillances



CHIFFRES clés 2023

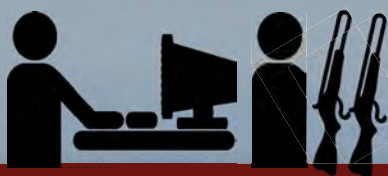


3 749
adhérents
plan de chasse et gestion

1 388
adhérents
en contrat de garderie

927
chasseurs

accompagnés individuel-
lement pour l'ouverture
de leur compte SIA



742

candidats



ont passé les épreuves du
permis de chasser en 2023



**TAUX DE REUSSITE
DANS LA SOMME**
(contre 73% de moyenne
nationale)

3441

personnes

passées par notre centre de formation
pour les formations diverses et variées.

TOP 5
NATIONAL POUR LE PERMIS DE CHASSER

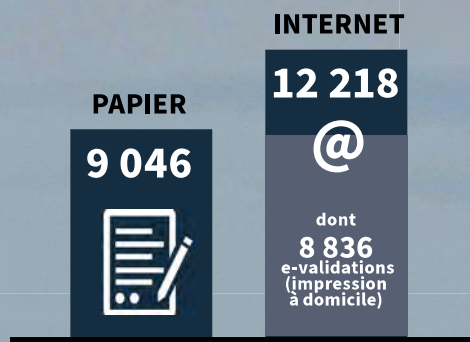


59 femmes &
hommes
constituent l'équipe
fédérale de la Somme

dont 16 administrateurs élus, 4 admi-
nistrateurs stagiaires, 1 conseiller du
Président, 32 salariés temps pleins per-
manents, 2 emplois cumulés retraites, 3
apprentis et 1 salariée temps plein CDD.



GUICHET UNIQUE LES VALIDATIONS ANNUELLES



CHASS'ADAPT

2 342 UTILISATEURS
+ 130 par rapport à 2022 (mais nous
pouvons encore progresser largement !)



FORMATION DECENNALE SECURITE 2022-2023

2 156 chasseurs formés



dont

2080
en présentiel



76
en distanciel



WEB



191 617
utilisateurs pour
620 905 pages consultées
sur notre site internet



16 000
destinataires
de nos Newsletters



YOUTUBE

168 304
VUES pour nos
54 vidéos



FACEBOOK

15 033
abonnés &
752 607
personnes touchées
par nos publications
2023



INSTAGRAM

1 251
abonnés



L'AG de la centenaire



Le 1er avril 2023

Chaque année, l'assemblée générale de la Fédération des chasseurs de la Somme réunit plus de 500 personnes, en majorité des responsables de chasse adhérents. L'édition 2023 fut particulière puisque la Fédération fêtait dignement son 100ème anniversaire. Une centenaire en pleine forme !

Foire Exposition de Picardie

Du samedi 03 au dimanche 11 juin 2023

Les chasseurs étaient présents à la Foire Expo à Mégacité Amiens. Des milliers de visiteurs, souvent extérieurs au monde de la chasse, ont échangé avec les élus et salariés de la Fédération et dégusté les produits issus de la viande de gibier sauvage.



Centenaire de Fort-Mahon

Les 10 et 11 juin 2023

La Fédération des chasseurs s'est associée au centième anniversaire de Fort-Mahon Plage, la célèbre station balnéaire baignée par la baie d'Authie. Un week-end festif comme on les aime en Picardie !



Une année riche en

Opération SOM'DOUILLE



Week-end du 15 avril 2023

Grande collecte de douilles sur le site de la Fédération des chasseurs à Lamotte-Brebière, à Mesnil-Bruntel et à Sorel-En-Vimeu.

Les douilles collectées ont été confiées à une entreprise de recyclage. La chasse, c'est l'écologie qui agit !

évènements

40 ans de la Fondation pour la Préservation de la Nature

Les jeudi 22 et vendredi 23 juin

Créée en 1979 par l'Union Nationale des Fédérations de Chasseurs, la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, devenue *Fondation pour la Préservation de la Nature* en 2022, a acquis, avec les seules cotisations volontaires des chasseurs, plus de 5000 hectares de zones sensibles à travers la France. Dans la Somme, la réserve de Grand Laviers est l'un des fleurons de la Fondation.

Nous étions présents à son quarantième



Nos Portes Ouvertes !

Le samedi 02 septembre 2023

Pour la seconde fois, La Fédération des chasseurs a ouvert les portes de la Maison de la Nature, à Lamotte-Brebière. Les associations spécialisées ont pu, à cette occasion, présenter leurs actions. A noter aussi les stands « produits du terroir » où les visiteurs ont pu faire leurs achats de produits locaux et naturels.

Des milliers de visiteurs pour un grand moment d'échanges et de convivialité !



Festival de l'agriculture en Picardie

Les samedi 17 et dimanche 18 juin 2023

Chaque année, des milliers de visiteurs se pressent à cette fête agricole et rurale : les chasseurs y sont toujours les bienvenus !

Abbeville



Salon des Migrateurs

Du samedi 08 au dimanche 09 juillet 2023

Cayeux-sur-Mer

Qui mieux que la Somme, département phare de la chasse du gibier d'eau, pouvait accueillir ce salon qui s'est affirmé, en 10 ans, comme le rendez-vous incontournable des chasseurs de migrateurs ? L'édition 2023 n'a pas failli à la réputation de cette fête de la chasse et de l'amitié.

Le stand de la Fédération n'a pas désempilé !



"Plaine en Fête"

Le dimanche 3 septembre 2023

Plaine en fête, qui se tenait à La Chaussée-Tirancourt en 2023, est le grand rendez-vous de la profession agricole en Somme, mais aussi de tous les ruraux.

Elus et salariés de la Fédération ont répondu aux nombreuses questions des visiteurs. Une présence très appréciée !



Les temps forts



La journée Saint-Hubert

Le samedi 21 octobre 2023

Trois-Rivières



Un chasseur sachant chasser ne saurait chasser sans son chien ! Depuis plus de 40 ans, la Fédération s'investit dans une journée spéciale dédiée au couple chien/chasseur. Pour la 2ème année consécutive, nous avons organisé, sous une nouvelle formule, « La journée Saint-Hubert en Somme ».

Une édition 2023 qui a tenu toutes ses promesses !



La messe de Saint-Hubert

Le vendredi 03 novembre 2023

Cathédrale d'Amiens

Près de 1400 personnes se sont rendues à la Cathédrale d'Amiens le 3 novembre, pour célébrer le saint patron des chasseurs, Hubert. Un grand moment de recueillement et de communion lors de cette manifestation rehaussée par les trompes du Val de Selle.



Une année riche en

Les chasseurs servent les Restos du Coeur

Du lundi 11 au vendredi 15 décembre 2023



Pour la troisième année, élus et salariés de la Fédération des chasseurs, aidés par des bouchers bénévoles et par de généreux donateurs de venaison, ont mené l'Opération les « chasseurs ont du cœur », avec les Restos du Cœur. Cette action de solidarité sociale a permis de distribuer 1200 repas.

Une opération menée dans le respect des règles sanitaires, sous le contrôle de la Direction Départementale de la Protection des Populations !

Le colloque "Petit Gibier"

Le vendredi 26 janvier 2024

Alertée par la diminution du petit gibier sédentaire, la Fédération des chasseurs a invité 150 chasseurs gestionnaires à participer à un colloque traitant sans tabou de tous les sujets liés au petit gibier et aux problèmes qu'il rencontre.

Des échanges constructifs, qui déboucheront sur des propositions concrètes présentées lors de l'assemblée générale de la Fédération.



évènements

Grand Prix des Chasseurs

Le samedi 9 septembre 2023

Les chasseurs sont venus en nombre à l'hippodrome d'Amiens pour le Grand Prix de la Fédération des Chasseurs. Un moment de convivialité partagée et de découverte du monde des courses hippiques, un autre univers de passionnés.



Salon des maires

Le jeudi 28 mars 2024

Les chasseurs étaient présents à cette rencontre d'élus et d'entreprises. Une belle occasion pour échanger avec les acteurs du territoire samarien.



Les randonneurs en AG chez les chasseurs

Le 9 mars 2024

La Maison de la Nature a accueilli l'assemblée générale de l'Association des randonneurs de la Somme. Un signe évident de l'excellente relation entre ces usagers de la nature, qui préfèrent la concertation au conflit.



HAUTS-DE-FRANCE PROPRES

Les vendredi 15, samedi 16 et dimanche 17 mars 2024

Coup de propre sur la nature ! Les chasseurs et pêcheurs de la Somme ont été particulièrement fiers de participer à l'opération « Hauts-de-France Propres ». En effet, chacun se souvient que chasseurs et pêcheurs ont créé et organisé en 2012 « Som'propre », ensuite reprise au niveau régional, et à présent national (rebaptisée "J'aime la Nature Propre").



RAPPORTS DES COMMISSIONS

Présidence : Nicolas PORTOIS & Xavier LENGLET
Serge POURCHEZ (*pour les ESOD*)

PETIT GIBIER ESOD & AMENAGEMENTS



Petit gibier : une saison mitigée

Par Nicolas Portois, Xavier Lenglet et Richard Bouteiller

La campagne de chasse en petits gibiers 2023/2024 a été triste et ne restera pas dans les meilleurs souvenirs des plus passionnés. Seul rayon de soleil, on revoit un peu de lapins de garenne. En lièvre, une flambée de maladie hémorragique (EBHS), survenue avant l'ouverture, a fait réagir votre Fédération qui a recommandé de freiner sérieusement les prélèvements au vu des cadavres retrouvés dans la nature. En faisan, le constat devient récurrent : une reproduction passable et malheureusement beaucoup trop d'oiseaux non encore maillés à la mi-septembre. Quant aux perdrix, elles peinent encore et toujours à se reproduire. C'est devenu une habitude : les bonnes années sont loin derrière nous. Désormais, seul le renforcement des populations de perdrix grises permet d'envisager quelques prélèvements à l'arrêt des chiens.

Bref, le petit gibier est fragile et son habitat est fortement dégradé, il faut y travailler à grande envergure si l'on veut connaître à nouveau des densités honorables.

Le lièvre : légère hausse

Les Indices Kilométriques d'Abondance lièvres ont été faits comme à l'accoutumée en janvier et février. Les comptages de lièvres sous forme de battues à blanc ont pris fin début mars.

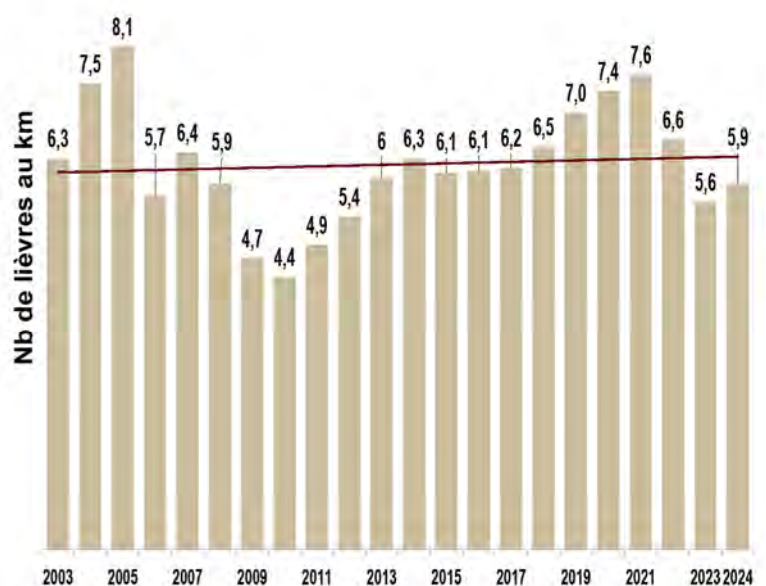
Une légère hausse apparaît dans les comptages de lièvres la nuit (IKA), 5,9 lièvres au kilomètre éclairé contre 5,6 en 2023. Alors que tous les résultats des comptages de printemps par battue à blanc ne sont pas encore rentrés, un petit plus se dessine : à l'échelle départementale, 39 lièvres aux 100 ha contre 36 l'an passé. La tendance est donc la même quel que soit le type de comptage : une légère hausse.

Notez néanmoins que :

- ▶ les populations ont fondu suite à la flambée de maladie dans certains secteurs (Abbeville, Ailly le Haut Clocher) ;
- ▶ certaines populations restent faibles et ne décollent pas (Oisemont, Hallencourt, Conty, Hornoy Le Bourg, Molliens-Dreuil, Picquigny, Montdidier).

Merci à vous tous qui avez réduit vos prélèvements en lièvres, les résultats sont à la hauteur de ce que nous pouvions espérer, le cheptel reproducteur est donc intact, voire a gagné localement un peu en effectif, grâce à vous !

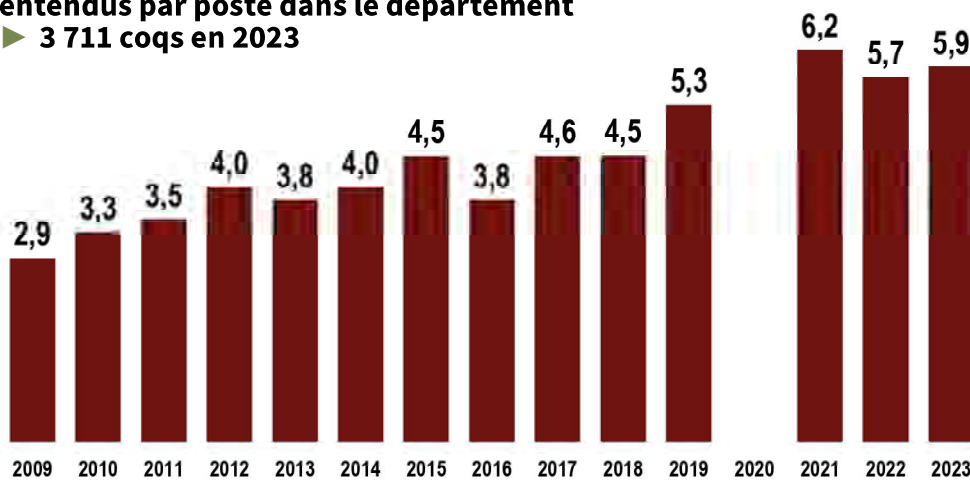
**IKA lièvres
Département Somme**



Le faisan commun : peut mieux faire

Les comptages de coqs faisan communs au chant se font début avril, ils sont donc en cours pour 2024. Au printemps de l'an passé, la moyenne était de 5,9 coqs par point de comptage. Petite augmentation rassurante, qui tend vers une stabilité des effectifs de mâles reproducteurs. Peut-on mieux faire ? Oui, l'espèce a du répondeur et une capacité d'adaptation inégalée.

Evolution du nombre moyen de coqs chanteurs entendus par poste dans le département ► 3 711 coqs en 2023



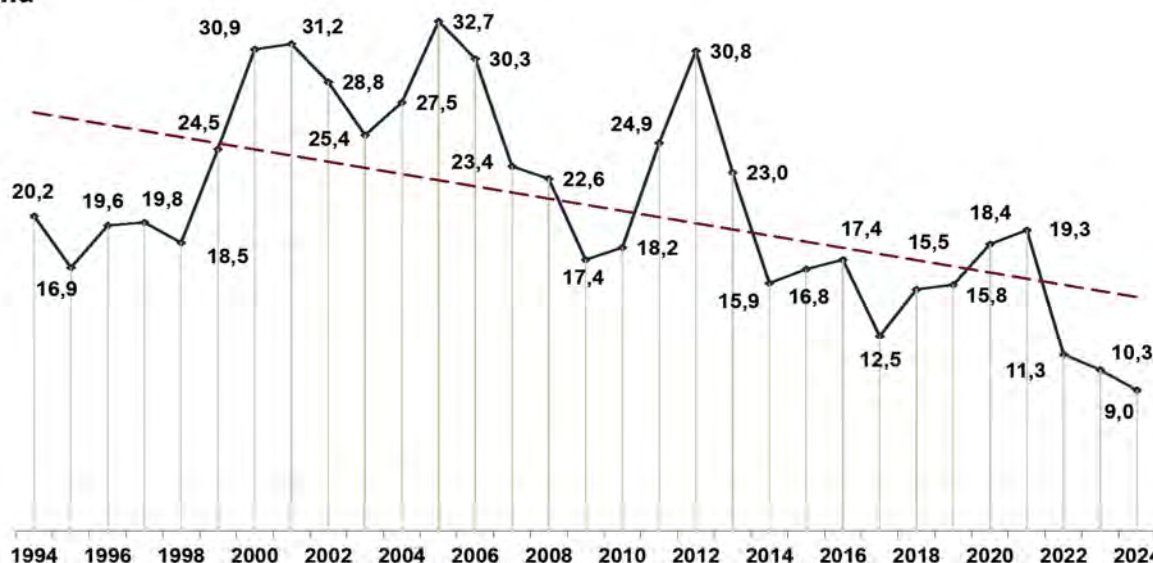
Suite au colloque petit gibier qui s'est tenu dans les murs de la Fédération en janvier, la décision a été prise puis validée en Conseil d'Administration de supprimer le tir de la poule 1 journée par an. Désormais, c'est simple : soit on ne tire pas les poules, soit des bagues coqs et poules sont attribuées. Ainsi, ceux qui souhaitent ne pas tirer les poules sont couverts par arrêté préfectoral et ceux qui souhaitent les tirer le feront raisonnablement avec un quota. Le non-tir de la poule est simple, efficace et facile à contrôler, les bagues sont certes plus fastidieuses à administrer mais constituent un véritable garde-fou. Une enquête auprès des détenteurs de droit de chasse concernés est en cours.



La perdrix grise : un déclin qui s'aggrave

La population de perdrix grise s'amenuise d'année en année : sur 30 ans, l'érosion est spectaculaire. Le déclin s'est amorcé dans la décennie 2010 et aggravé dès 2020 avec des mauvaises années de reproduction successives mettant à mal les effectifs de populations de perdrix. Les résultats des comptages ne sont pas encore rentrés en totalité, toutefois, la tendance semble être à nouveau à la baisse pour passer au-dessous de la barre des 10 couples aux 100 ha.

Couples de perdrix grises aux 100 ha



Revenir au b.a.-ba semble une évidence : réguler les prédateurs et aménager les territoires. Nourrir, abreuver, protéger, offrir des couverts favorables à la reproduction sont des verbes à conjuguer sans modération.

Le lapin de garenne : vers un statut plus favorable ?

Le lapin va un petit peu mieux : l'occasion est donnée de se pencher sérieusement sur son avenir et particulièrement sur son statut. Une fois gibier, une fois nuisible, c'est compliqué de travailler dans ces conditions. La Fédération va émettre le vœu en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage de classer le lapin gibier sur tout le département toute l'année, à l'exception d'une poignée de communes où l'animal cause encore de sérieuses déprédations sur les cultures. Classé gibier, de nombreuses opportunités s'offrent alors à vous, gestionnaires de chasse, ainsi qu'à votre Fédération, qui souhaiteraient développer l'espèce raisonnablement en se gardant l'opportunité d'intervenir rapidement si des dégâts apparaissaient.



Les chartes perdrix et faisans : à la hausse

Les conditions des chartes perdrix grise et faisan commun seront revues à la hausse en 2024. Simplifiée, la charte sera probablement déclinée « charte petit gibier » et un cumul perdrix grise et faisan commun sera possible. Des projections sont en cours afin de proposer aux adhérents de la Fédération la meilleure formule, dans le respect du budget fédéral alloué.

L'opération faisan Fédération / GIC : appuyer sur l'accélérateur !

Les populations de faisans se stabilisent dans notre département et votre Fédération est persuadée que l'oiseau « en a encore sous le pied » : appuyons sur l'accélérateur ! Ainsi, une ligne budgétaire spécifique faisan en 2024 a été réservée et il est demandé aux GIC d'en faire de même. En fonction de leurs moyens financiers, les GIC lâcheront des faisandeaux s'ils le souhaitent, la Fédération complétera ce repeuplement par des oiseaux supplémentaires qu'elle financera. Le but est de renforcer les populations par des jeunes oiseaux de qualité.



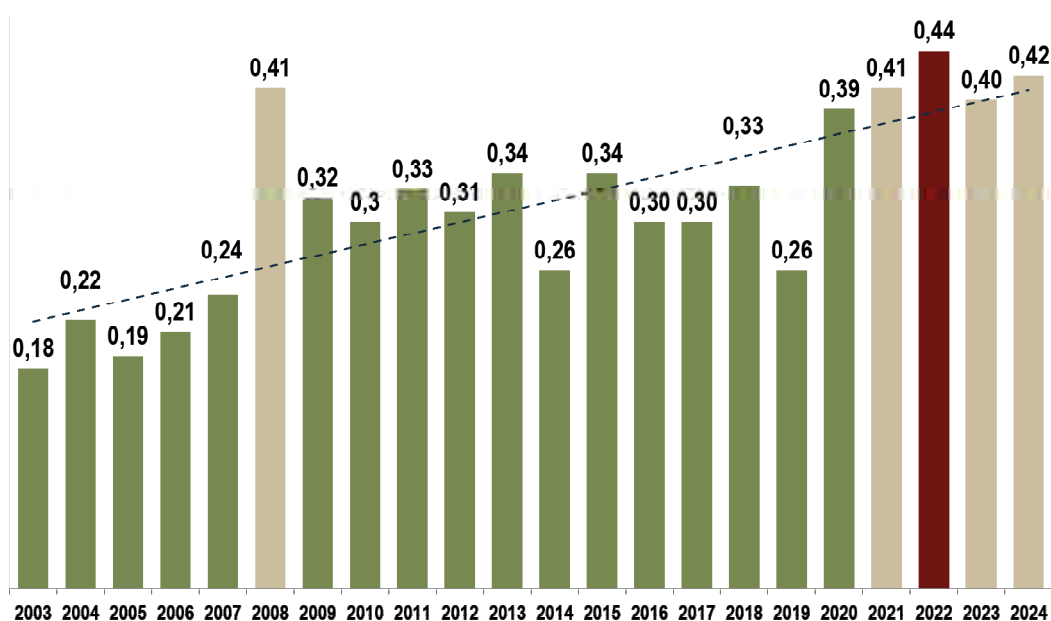
Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts

Par Nicolas Portois, Serge Pourchez et Richard Bouteiller

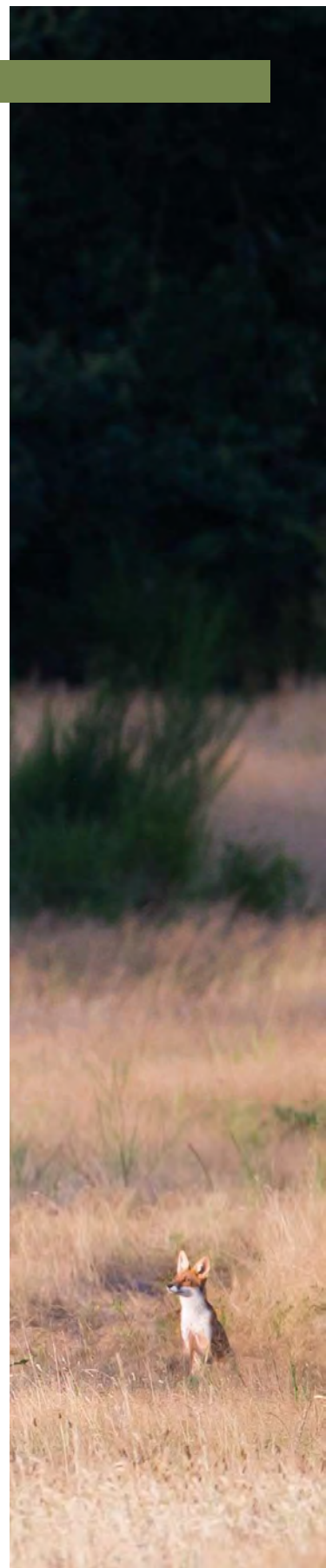
Renards : au plus haut

Le renard est le principal prédateur de notre petit gibier. L'IKA moyen départemental est encore en augmentation non négligeable par rapport à l'an passé. La population semble néanmoins se stabiliser ces dernières années dans les 0,4 renard au kilomètre, ce qui indique des populations pléthoriques.

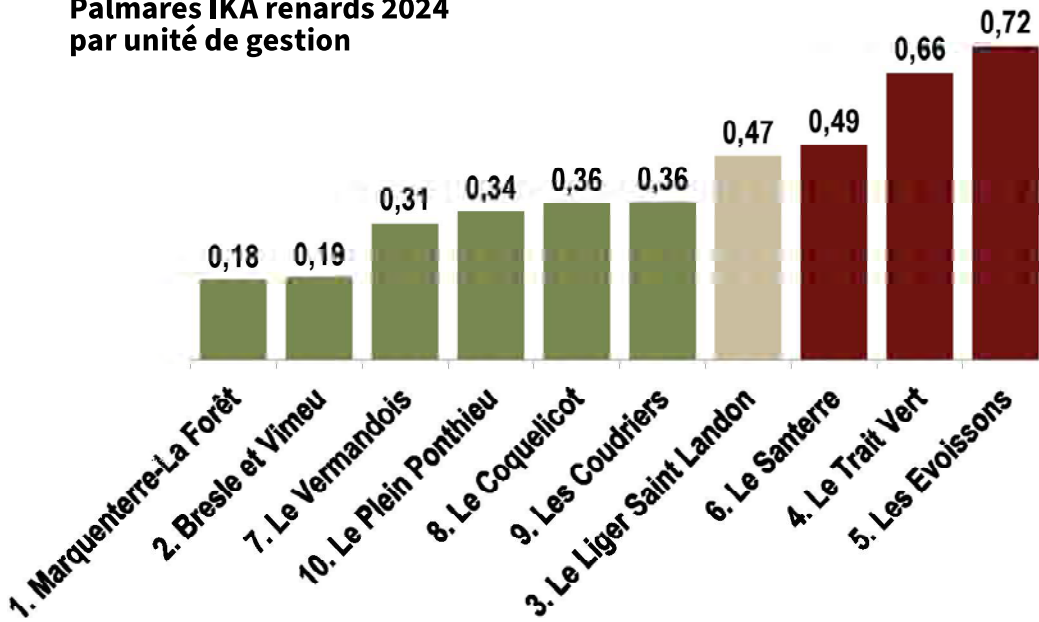
Evolution des IKA renards Département de la Somme



Par unité de gestion, preuve est faite ci-contre que les densités de renards ne sont pas les mêmes partout, loin de là. On a compté quatre fois plus de renards sur l'unité de gestion des Evoissons que sur celle du Marquenterre la Forêt. Effet galle ? Oui, mais pas que.



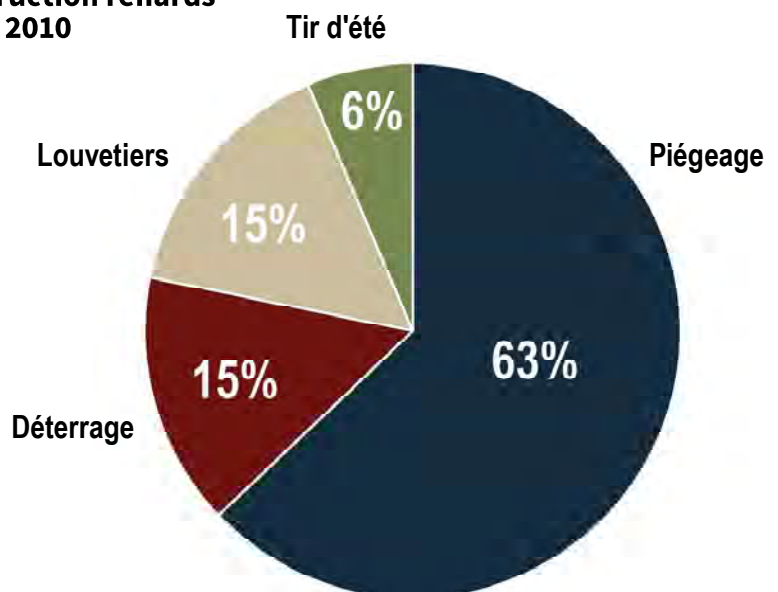
Palmarès IKA renards 2024 par unité de gestion



Concernant la régulation, la répartition moyenne depuis 2010 met en évidence ce que la Fédération plaide depuis longtemps : la part la plus importante des captures de renards revient aux piégeurs : 2 renards sur 3 sont détruits par piégeage et colletage. Toutefois, bien évidemment, le déterrage n'est pas à négliger, les tirs d'été non plus, bien qu'il serait judicieux de privilégier les sorties de printemps et d'hiver pour agir avant la reproduction. Enfin, les tirs de nuit – bien qu'accordés avec parcimonie – sont efficaces là où les dégâts signalés par les maires et leurs administrés sont conséquents.

Bref, tous les modes de captures sont complémentaires : un renard que l'on ne prendra jamais au piège se fera peut-être un jour prendre au déterrage.

Répartition destruction renards par mode depuis 2010



Campagne ESOD 2022-2023

On peut se réjouir du bilan de la dernière campagne de régulation des ESOD.

Sur la campagne qui s'est achevée en juillet dernier, ont été déclarés régulés :



- ▶ **6 210 renards**, soit 1 500 renards de plus que la campagne précédente
- ▶ **625 fouines**, captures identiques à 2021-2022
- ▶ **15 964 corneilles noires**, soit 6 000 de plus
- ▶ **19 164 corbeaux freux**, soit 9 000 de plus
- ▶ **3 016 pies**, soit 500 de plus qu'en 2021/2022.

Sur 9 années de données, corneilles et corbeaux cumulés, la part des captures est « à la louche » moitié-moitié piégeage et destruction à tir (45% vs 55%).



Les points sombres

Les populations de **renards** sont démesurées et problématiques sur certaines unités de gestion, au point que les éleveurs professionnels et amateurs de volailles, d'oiseaux d'ornement et d'appelants se plaignent de subir des dégâts insupportables, ces plaintes étant localement appuyées par les maires.

La prolifération du **ragondin** est à prendre sérieusement en considération, au regard du caractère exotique et envahissant de la bête, et qui plus est, vecteur de maladies (leptospirose, etc.) et de déprédations de toutes natures.



Aides financières

Avec un budget de 110 000€, la régulation des prédateurs n'est pas laissée pour compte par la Fédération des chasseurs de la Somme. **80 000 € de subventions** viennent d'être versés par la Fédération aux piégeurs pour l'exercice 2022/2023, **4 000 € aux déterreurs** et **4 000 € aux louvetiers**. A nouveau, des ristournes ont été consenties pour le matériel de piégeage, principalement les consommables (lacets, collets, bras de billard) rétrocédés aux adhérents de la Fédération. Cela représente **15 000 €** à l'année.

Perspectives



Les données concernant les populations d'ESOD sont à étoffer. L'IKA renard est un bon indice, il est fiable et suffisant. Par contre, côté corvidés, un recensement actualisé des corbeautières, nids de corneilles et nids de pies est à prévoir.

Sujet abordé au colloque petit gibier à l'atelier « ESOD » : il serait opportun d'utiliser notre réseau de piégeurs agréés pour aider aux dénombrements des sites de nidifications des trois espèces de corvidés qui nous intéressent ici. Par ailleurs, les chiffres et l'expérience montrent bien que rien ne vaut un bon réseau de piégeurs pour réguler. La destruction à tir sur les corvidés est efficace. Le tir de nuit des renards constitue localement un plus, ainsi que le déterrage. Enfin, la mise en relation des agriculteurs victimes de dégâts avec les chasseurs intéressés par le tir des corvidés est à développer.

Merci aux piégeurs, déterreurs et louvetiers qui, par la régulation des ESOD, participent concrètement au maintien de la biodiversité, faune et flore confondues.





Les aménagements



Par Nicolas Portois et Aurélie Thureau

L'aménagement des territoires est primordial pour favoriser et maintenir la faune sauvage en plaine. De ce fait, la Fédération des chasseurs aide ses adhérents en contrat de garderie en leur proposant différents aménagements. La Fédération Régionale des Chasseurs des Hauts-de-France participe et coordonne certains projets, avec l'appui de partenaires : l'Ecocontribution (OFB, FNC) et la Convention Pluriannuelle d'objectifs (Conseil Régional).

*L'année 2023 s'est montrée riche en aménagements dans la Somme avec **près de 20 km de haies plantées, 280 îlots de biodiversité installés** (bac à eau, agrainoir, semences de couvert, rondin pour les fourmilières), **350 ha de jachères semées, 35 ha de bandes intercalaires semées** et financées, et environ **2 ha de miscanthus plantés** sous forme de plots en plaine.*

Tous ces aménagements aux abords des chemins, entre parcelles ou en milieu de parcelles agricoles permettent de créer un couvert refuge, un lieu de nidification, de pollinisation et de multiplier les réservoirs de biodiversité, d'augmenter la présence des auxiliaires de cultures et lutter contre le changement climatique.

La Fédération développe d'autres dispositifs avec des partenaires.



- ▶ Des plantations sur les routes départementales financées par le Conseil Départemental de la Somme.
↳ **7 km de haies**

- ▶ Des plantations à destination des communes pour une action de communication en faveur de la biodiversité par le biais du projet « Sensibilis'haie » financé par la FNC et l'OFB.
↳ **Près de 40 communes ont planté un kit de 100 plants avec les écoles, habitants et chasseurs, soit environ 5 km de haies.**

- ▶ Des aménagements sur le territoire :
 - ↳ plantations de haies
 - ↳ installations d'abreuvoirs
 - ↳ entretien des pylônes et lignes de haute tensionSous forme de mécénat avec RTE et des compagnies éoliennes.



Aménagements



► Une étude avec l'Association Entomologiste de Picardie sur les fourmilières en plaine et en milieu boisé.

↳ **Étude de 2020-2023** axée sur le manque d'insectes en plaine, le but étant de créer des fourmilières pour les jeunes perdreaux et faisans.

↳ **Étude 2024** consistant à recenser les nids d'abeilles à l'état sauvage afin d'aider l'association à collecter des données grâce à l'aide des agents de terrain de la Fédération.

► Une étude en partenariat avec la Chambre d'agriculture de la Somme, sur une plateforme de jachère au lycée du Paraquet afin de répondre aux différents objectifs agricoles tout en apportant les bienfaits en faveur de la biodiversité.

► La mise à disposition de barres d'effarouchement aux agriculteurs
↳ **240 ha fauchés avec ce dispositif (près de 100 animaux sauvés)**

► Des partenariats agricoles avec « Symbiose en Somme » depuis 2020 pour la mise en place des projets en faveur de la biodiversité notamment des nichoirs à chouettes Effraie des clochers et Chevêche d'Athéna distribués aux agriculteurs pour lutter contre les rongeurs dans les fermes.

↳ **Près de 40 nichoirs installés permettant à une dizaine de jeunes chouettes de prendre leur envol**



Perspectives 2024

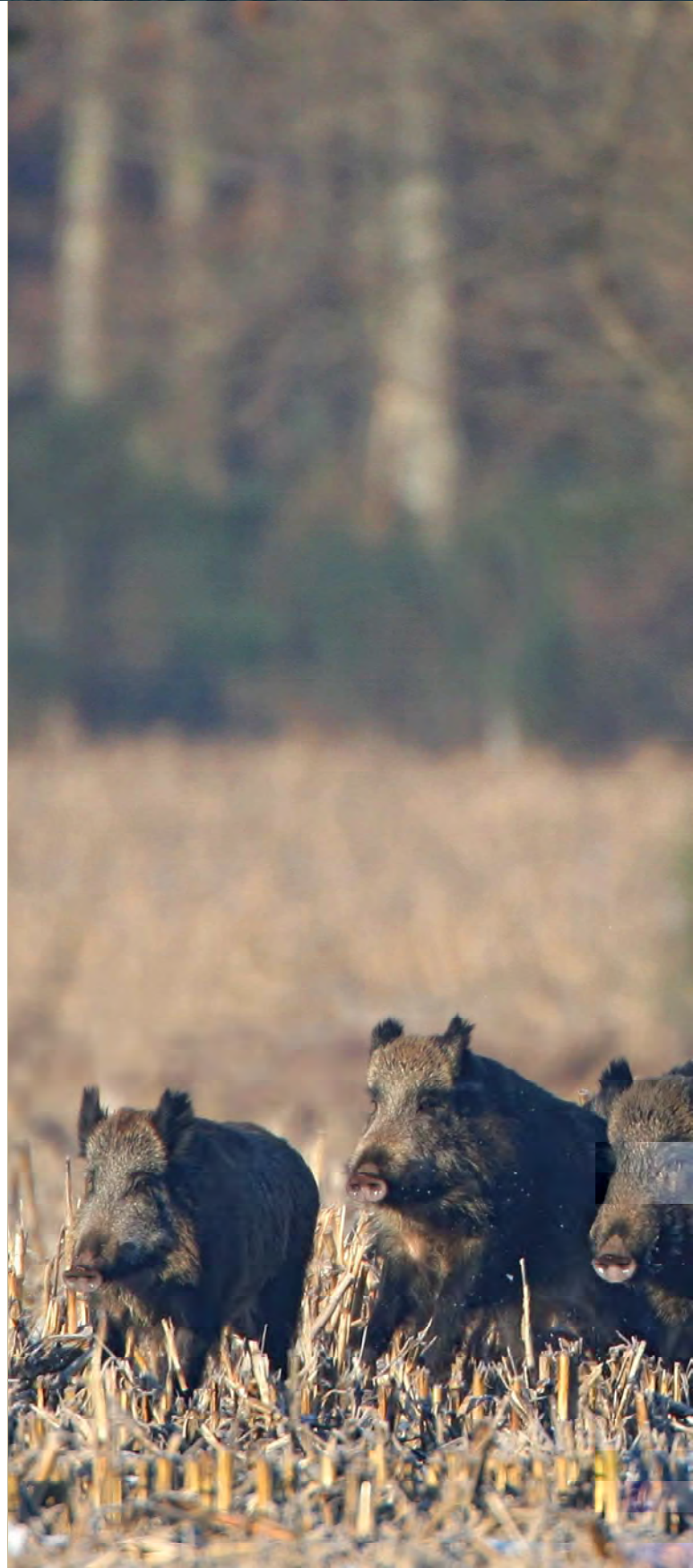
La Fédération veut davantage faire connaître au grand public toutes les actions qu'elle mène, avec ses partenaires, usant de ses outils de communication. Elle souhaite maintenir et protéger à long terme les aménagements et travailler davantage avec les communes. La Fédération œuvre au quotidien pour améliorer les habitats au bénéfice de la biodiversité.



RAPPORTS DES COMMISSIONS

Présidence : Bernard MAILLY & Hervé LEMAIRE

GRAND GIBIER



Le sanglier : côté chasse ...

Par Bernard MAILLY

Le grand gibier, au contraire du petit gibier, va bien et même peut-être trop bien concernant le sanglier. Ce gibier opportuniste s'adapte parfaitement à son environnement : le maïs a remplacé les pâtures, le colza a fleuri dans notre région aussi, puis ce furent les « CIPANS » et la fameuse moutarde, et maintenant le miscanthus et les « CIVES », cultures à méthaniser souvent hautes, qui sont autant de remises pour le sanglier.

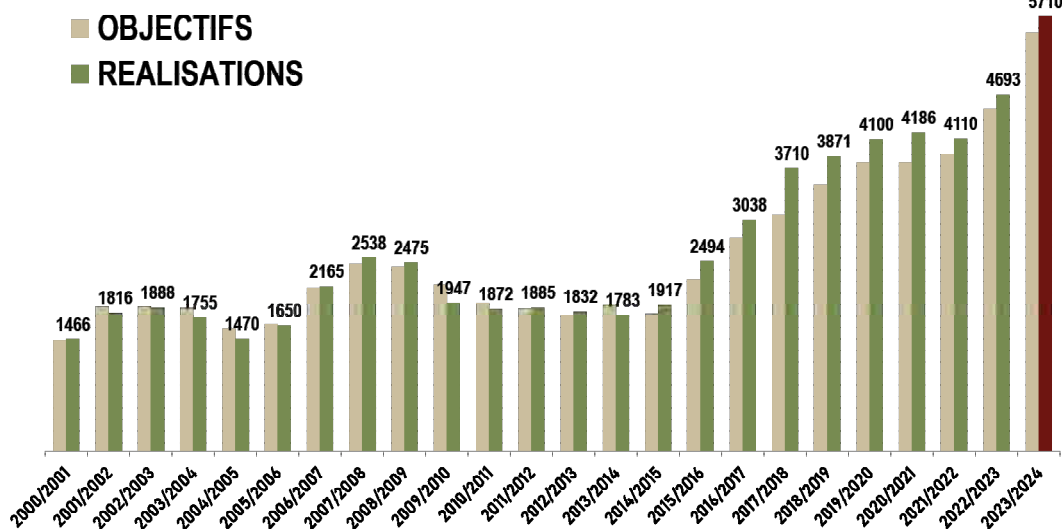
Les bois et forêts ne couvrent que 10 % du territoire samarien, avec 50 000 ha disséminés sur l'ensemble du département, la partie « est » étant moins pourvue. Ces bois sont souvent de modeste superficie, à part la forêt du Crécy qui couvre avec un bois privé attenant 4 300 ha à l'ouest du département. Ajoutons à cela le fleuve Somme qui traverse tout le département avec ses méandres et tous les marais qu'il engendre, et vous aurez compris que l'espèce sanglier a de quoi trouver le gîte et le couvert dans les cultures environnantes si la production de fruits forestiers n'est pas suffisante comme ce fut le cas en 2023. Parmi ces marais, certains sont difficiles et même dangereux à chasser : il faut emmener les traqueurs et leurs chiens d'îlot en îlot pour déloger les sangliers qui sont d'excellents nageurs. On comprend que les sociétés de chasse sont quelquefois frileuses pour organiser ces battues. Par contre, on comprend moins que certains marais communaux soient interdits de chasse par les mairies pour ne pas dépenser quelques sous pour un plan de chasse

ou pour préserver la tranquillité des pêcheurs. Pourtant, un arrêté d'interdiction de pêche un jour par mois, en accord avec les chasseurs, ne leur serait pas très préjudiciable.

Quoi qu'il en soit, les mesures annoncées à la dernière assemblée générale portent leurs fruits et les prélèvements seront largement supérieurs à l'issue de cette campagne de chasse ! Le remplacement gratuit des bracelets utilisés avant le 17 septembre a permis de tuer 220 sangliers en plus sur cette période. Au 1er mars, nous étions à 5 304 prélèvements, soit 897 de plus qu'un an plus tôt. Mon pari de tuer mille sangliers de plus que l'année précédente sera gagné ! Les deux jours de chasse libre, au lieu d'un par semaine, permettent aussi de prélever mieux en plaine. Et l'heure supplémentaire en février – jusque 18 heures – permet de finir les battues sans précipitation.

Les consignes de tir ont été un peu plus ouvertes mais j'ai encore souvent entendu « vous chasserez encore ici l'année prochaine, alors ne faites pas n'importe quoi ! ». La seule consigne doit être partout de tout tirer sauf la laie suitée de marcassins ! Sur une grosse compagnie, évitez aussi de tirer la laie meneuse. Dernière avancée pour éviter des dégâts : l'affût sera autorisé en mai et juin avec autorisation demandée à la DDTM, qui a promis d'être très réactive sur les parcelles venant d'être semées en pois et maïs.

Evolution des prélèvements sanglier depuis 2000



Le sanglier : ... et côté dégâts !

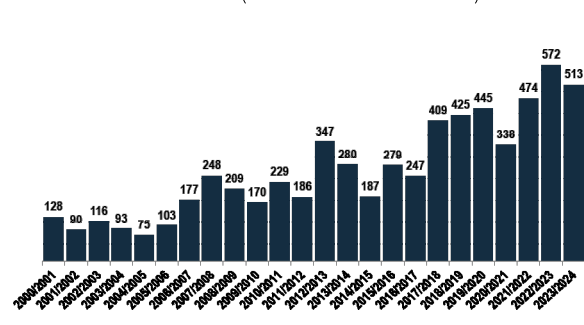


Ce magnifique animal qui nous passionne et fait parfois monter l'adrénaline à un revers : il ne se contente pas de fréquenter les bois, landes et marais pour se nourrir, il trouve très souvent plus facile d'aller taper dans les champs où se cultive et s'élève notre nourriture, et ce au détriment de ceux qui nous la garantissent ! Et c'est plutôt la nuit, en douce, qu'ils opèrent leurs forfaits ! Pas si bêtes !

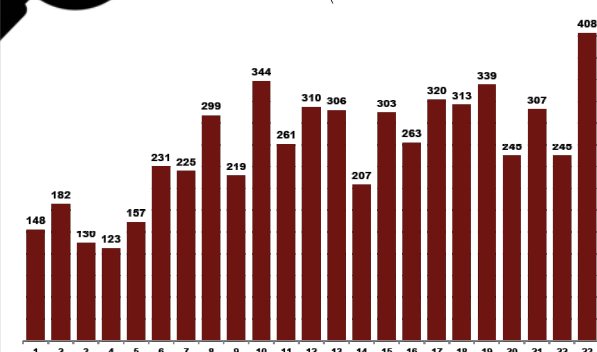
Les chiffres des dégâts ne sont toujours pas conformes à nos objectifs, malgré la baisse des prix des denrées. Cette baisse, excessive pour certaines productions, ne rémunère plus suffisamment les agriculteurs. Ces derniers ont manifesté pour leur revenu en France et partout en Europe ; nous devons donc, nous chasseurs, réussir à réduire les dégâts. Le moyen le plus efficace est toujours de limiter les populations et j'espère que le nombre des prélèvements va y contribuer.

Malgré cela, les surfaces détruites ou endommagées ont encore légèrement augmenté, alors qu'il faudrait qu'elles baissent pour profiter pleinement de la convention pluriannuelle signée par la FNC et l'État. Beaucoup de chasseurs l'ignorent mais l'État, alerté par les difficultés financières rencontrées par certaines Fédérations, a participé aux dégâts pour compenser la hausse des denrées agricoles liée à la guerre en Ukraine. Pour la Somme, nous avons reçu un chèque de 170 000 €. Par ailleurs, l'État vient de signer avec la FNC une convention pluriannuelle qui prévoit de verser aux Fédérations des indemnités pour prévenir et indemniser les dégâts agricoles. Bonne nouvelle : cette nouvelle aide va nous permettre de baisser la taxe hectares de 80 000 €, les bracelets chevreuils de 5 € et les bracelets sangliers de 10 €. En contrepartie, nous devons réussir à diminuer les surfaces détruites de 20 à 30 % en trois ans, sur céréales, maïs et prairies. Ce n'est pas le cas cette année : les dégâts sur ces trois cultures ont augmenté de 17,28 ha, passant de 306,44 ha en 2019, année de référence, à 323,72 ha. Ramener les surfaces endommagées par les sangliers en dessous de 250 ha : tel est le challenge que la Fédération, avec vous, doit gagner, d'abord par respect pour les agriculteurs et aussi pour garantir la pérennité de notre passion. Il faut donc maintenir, cette année, notre pression de chasse pour réduire les populations de sangliers.

Evolution du montant global des indemnisations (en milliers d'euros)



Evolution des surfaces indemnisées (en milliers d'hectares)



La prévention des dégâts

La Fédération des chasseurs emploie cinq salariés à temps plein pour poser des clôtures afin de protéger les parcelles agricoles sensibles. En constante évolution, la mécanisation de la pose et de la dépose des clôtures, au-delà du gain de temps non négligeable, génère un confort de travail appréciable pour les personnels en charge de ces opérations souvent bien ingrates. Ils disposent notamment de véhicules adaptés (pick-up, quads) et d'enrouleurs de câble.

Chaque année, notre standard téléphonique réceptionne environ 1 000 demandes de poses de clôtures de la part des exploitants agricoles. Pour l'année 2023, c'est ainsi un cumul avoisinant les 900 km linéaires qui ont été posés. La période de semis printaniers – notamment de maïs début mai – génère un véritable « rush » critique quasi-impossible à juguler. Au fil des ans, se greffe une part importante de demandes de poses « non justifiées », de l'ordre de 50 %, qui induit une perte de temps et un risque de dispersion de matériel préjudiciables, au détriment des parcelles nécessitant véritablement d'être protégées. Certains agriculteurs n'acceptent pas de voir la trace d'un sanglier ayant traversé leur champ sans parler de « dégâts avérés ». D'autre part, par expérience, la protection des parcelles supérieures à 10 hectares induit des résultats souvent aléatoires. Cela s'avère plus pervers lorsqu'en fin d'été pour le maïs au stade laiteux/pâteux, s'accroît le risque de piéger les animaux à l'intérieur des parcelles. Dans ce cas, la chasse – battue de fin d'été ou affût – est la seule solution.

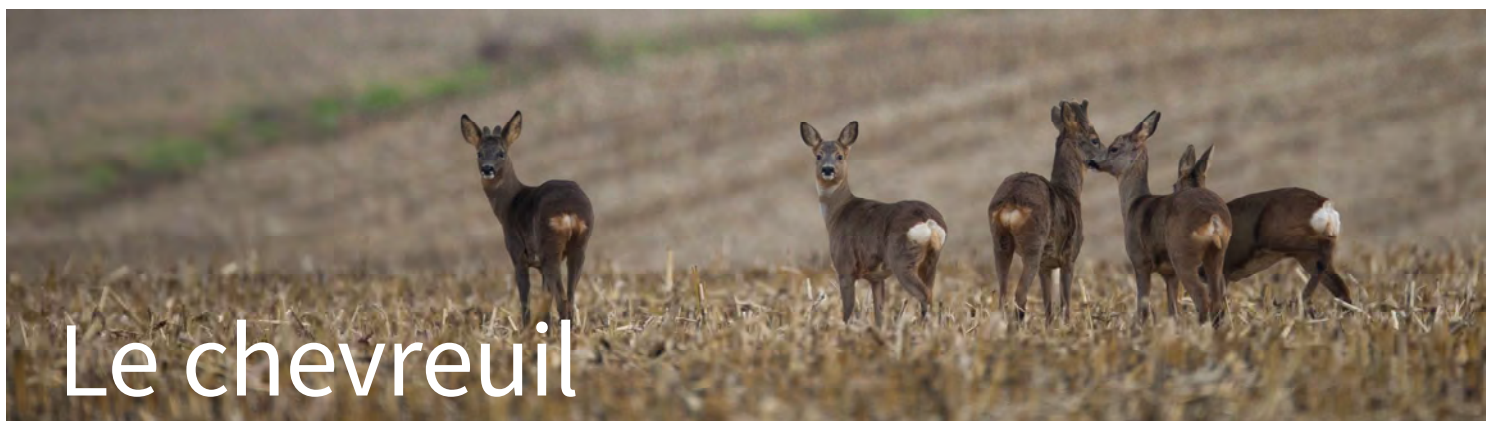
Forte de ces constats, la Commission Grand Gibier a donc défini plusieurs axes de travail pour la campagne 2023 et les années à venir sur le volet prévention.

- ▶ Éviter de « se disperser » dans le temps et dans l'espace pour optimiser les poses en période de rush notamment des semis de maïs en ciblant les parcelles à risques
- ▶ Limiter la protection du maïs au stade semis/levée sauf si engagement réel d'entretien de la part de l'agriculteur (parcelle inférieure à 5 hectares)
- ▶ Mise en place d'un abattement sur les indemnités dégâts agricoles versées aux exploitants en cas de non-entretien manifeste de la clôture
- ▶ Développer les techniques antivol sur certains électrificateurs de manière aléatoire pour pallier la trentaine de postes volés par an (1 poste coûtant près de 150 euros...)
- ▶ Proposer aux agriculteurs volontaires d'acquérir leur propre matériel de prévention – via la FDC – les rendant ainsi plus autonomes notamment lors de la période critique des semis printaniers.
- ▶ Tester les effaroucheurs acoustiques sur des parcelles sensibles spécifiques

En sus, des opérations nocturnes d'effarouchement par arrêté préfectoral sont mises en place au moment des semis de printemps. Basés sur des tirs de fusées éclairantes et détonantes, en direction des compagnies s'alimentant dans les parcelles sensibles, ces dérangements ont pour but de détourner les animaux des champs à risques en les maintenant en relative insécurité.

En résumé, sur ce volet prévention, le service clôtures s'est étoffé ces dernières années, ses moyens en matériel sont en constante évolution en veillant à accroître sa réactivité et son efficacité. La Commission grand gibier met en œuvre tout un ensemble d'outils de gestion (plan de chasse adaptatif, politique de prévention, suivi fructification...) visant le sacro-saint équilibre agro/sylvo/cynégétique, mais celui-ci n'est pas toujours facile à atteindre...



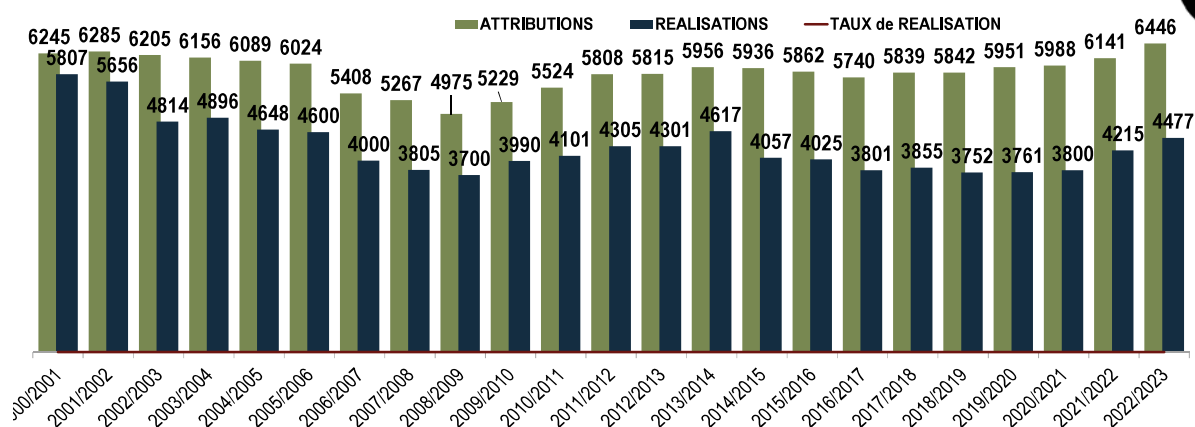


Par Hervé LEMAIRE

Le chevreuil se porte très bien. Depuis les 10 dernières années, les prélèvements sont constants, voire même en progression en particulier depuis 2021. Si on compare les deux dernières années :

- ▶ En 2022, il a été prélevé 4 479 chevreuils pour 6 438 attributions (taux de prélèvement de 69 %).
- ▶ En 2023, 4 622 chevreuils ont été prélevés pour 6 771 attributions (taux de prélèvement de 68 %).

Evolution des prélèvements chevreuil depuis 2000



Trop de brocards prélevés

Sur les 4 622 chevreuils déclarés prélevés :

- ▶ 1 131 étaient des chevrettes adultes. (25 %)
- ▶ 1 785 étaient des brocards adultes (39 %)
- ▶ 1 678 étaient des jeunes chevreuils (36 %), dont 55 % de jeunes brocards et 45 % de jeunes chevrettes.

Si l'on s'en tient à la règle des trois tiers, c'est-à-dire 1/3 de jeunes des deux sexes, 1/3 de chevrettes et 1/3 de brocards, nous constatons que 250 brocards en trop sont prélevés, alors que le prélèvement en chevrettes est en deçà du 1/3. Le prélèvement en jeunes est correct. Il faut veiller à prélever moins de brocards pour rétablir l'équilibre. Rappelons que la période d'œstrus des chevrettes est très brève (quelques heures) : si les brocards sont trop rares sur un territoire, les chevrettes ne pourront pas être fécondées et la qualité de la reproduction s'en ressentira.

Les retours de prélèvement sont-ils corrects ?

La précision des éléments produits par la Fédération dépend de la qualité des déclarations que l'on peut qualifier de très bonne. Avec toutefois une interrogation sur les 29 chevreuils déclarés « indéterminés » : certains attributaires sont-ils incapables de sexer un animal mort ?

Par ailleurs, un élément nous interpelle. De l'ouverture générale en septembre jusqu'au 21 février, il a été prélevé 3 896 chevreuils en gros sur 158 jours. Cela nous donne d'une manière purement arithmétique 25 chevreuils par jour. En revanche, du 21 février jusqu'au 29 février, c'est 726 en 9 jours, 80 chevreuils par jour... On se refuse de penser que les déclarations soient faites en masse à la fin ou que certains détenteurs, craignant de ne pas se voir attribuer de chevreuils, préfèrent les déclarer prélevés. Si tel est le cas, cela fausse les données et c'est dommage !

Pour conclure, notons que plus de 80 % des demandes se font par internet sur l'application « Retriever ». Malheureusement, nous constatons que trop peu de déclarations de prélèvements se font via cet outil. Nous y voyons pourtant un triple avantage : c'est de suite pris en compte, c'est un gain de temps pour la Fédération, et cela évite pour les détenteurs des frais d'affranchissement.



RAPPORTS DES COMMISSIONS

Présidence : Yves BUTEL & Jean-Paul LECOMTE

MIGRATEURS TERRESTRES & GIBIER D'EAU



Les migrateurs

Par Jean-Paul Lecomte et Nicolas Dilly

Oiseaux d'eau

La commission oiseaux d'eau de la FDC 80 travaille sur de nombreux dossiers importants dans le département. Le volet le plus conséquent reste les études en faveur de l'avifaune migratrice.

1 ISNEA (Institut Scientifique Nord Est Atlantique)

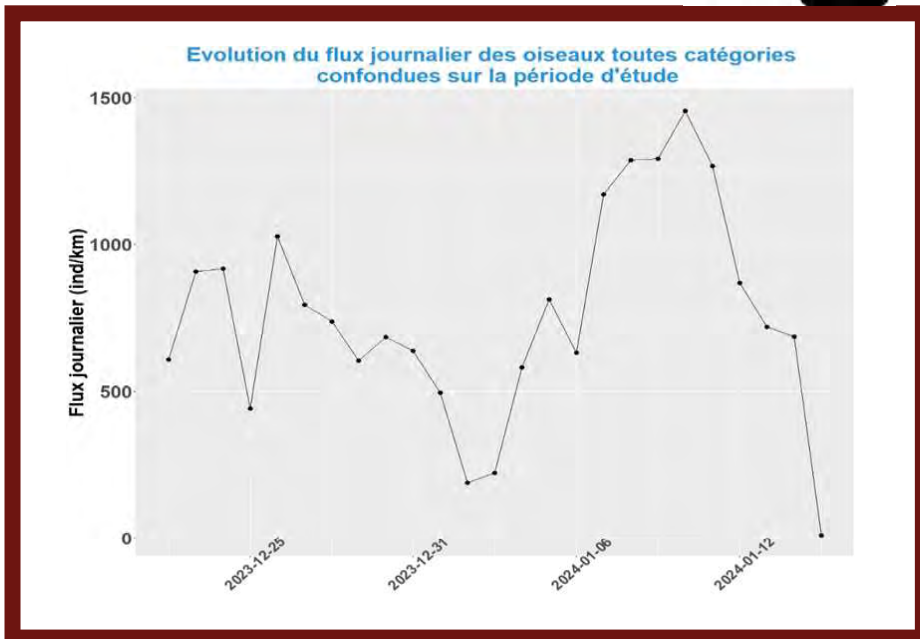
L'ISNEA s'appuie sur 3 piliers scientifiques : les espèces, les dates et les territoires.

Parmi les protocoles suivis :

- **Suivi radar** sur deux sites dans le département de la Somme. Le premier sur la côte picarde, le second dans l'est du département avec l'objectif de mesurer les flux d'oiseaux en continu.



Observations hiver 2023-2024 : tempêtes à répétition et baisse des températures, du 22 décembre au 15 janvier, à l'origine de nombreux mouvements migratoires.



Entre Noël et le jour de l'an, plus de **5 000 oiseaux par kilomètre de front** sont dénombrés par le radar. Ce mouvement est lié à la conjonction de plusieurs facteurs :

- Forte baisse des températures en Russie entraînant de nombreux départs
- Inondations dans le Pas-de-Calais qui diffusent les oiseaux
- Vent (succession de tempêtes) qui empêche les oiseaux de se reposer sur des zones à fortes concentrations comme la mer des Wadden



Migrateurs



D'autres travaux sont effectués sur le terrain, ils concernent :

► **Suivi des oiseaux d'eau hivernants** sur 13 sites, une fois chaque mois d'octobre à mars.

La Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Grand Lavier est fréquentée essentiellement entre novembre et janvier. Globalement, l'effectif cumulé atteint son pic en janvier puis la diminution est forte en février, signifiant que la migration prénuptiale bat son plein au cours de ce mois.

► **Suivi des oiseaux d'eau haute fréquence** sur deux sites (tous les 5 jours de janvier à mars).

► **Suivi des oiseaux d'eau nicheurs**

Objectif : dénombrer les couvées et les suivre jusqu'à l'envol. Ce protocole permet de comptabiliser les couvées sur les sites majeurs du département mais également d'évaluer l'impact de la prédation sur les nichées.

► **Étude limicolires et vagnolire**

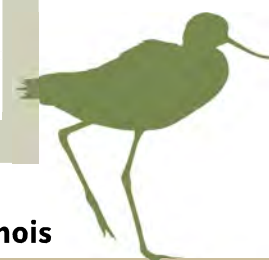
Objectif : déterminer la composition démographique des populations. Nous avons besoin de la contribution des chasseurs pour mener à bien ces différentes études. Le protocole est simple !

Nous travaillons d'arrache-pied en prévision de la révision (prévue pour 2024) des statuts de chasse de 23 espèces d'oiseaux d'eau dont le Canard pilet, le Siffleur, le Fuligule Milouin, la Sarcelle d'été...

2 Carnets de prélèvements

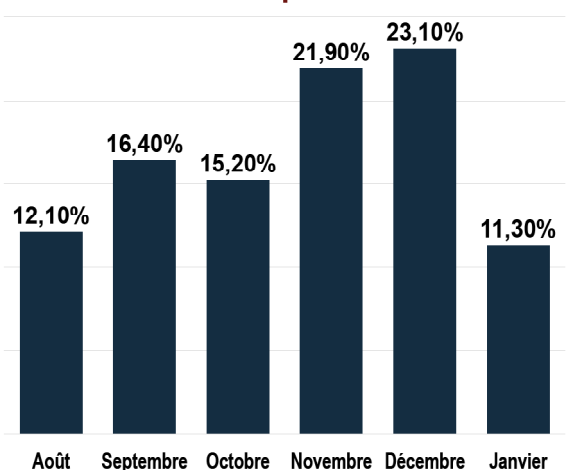
Le taux de retour reste excellent sur le Domaine Public Maritime, insuffisant sur le Domaine

	Nombre d'installations	Nombre de carnets retournés	Taux de retour
DPM	255	251	98,4 %
DT	1980	912	46 %
TOTAL	2235	1 163	52 %

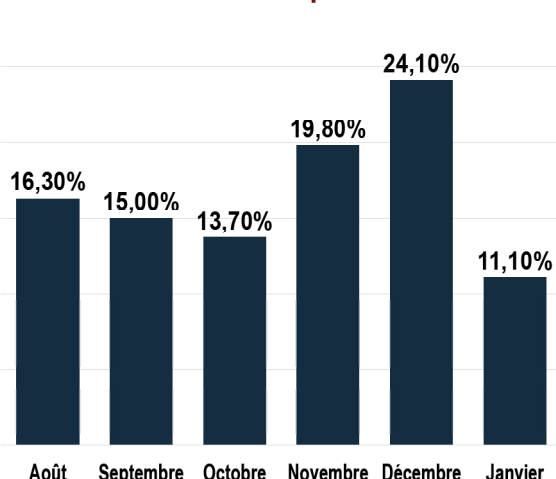


Répartition des prélèvements sur le Domaine Terrestre et Domaine Public Maritime par mois

Distribution mensuelle des prélèvements sur le DPM



Distribution mensuelle des prélèvements sur le DT

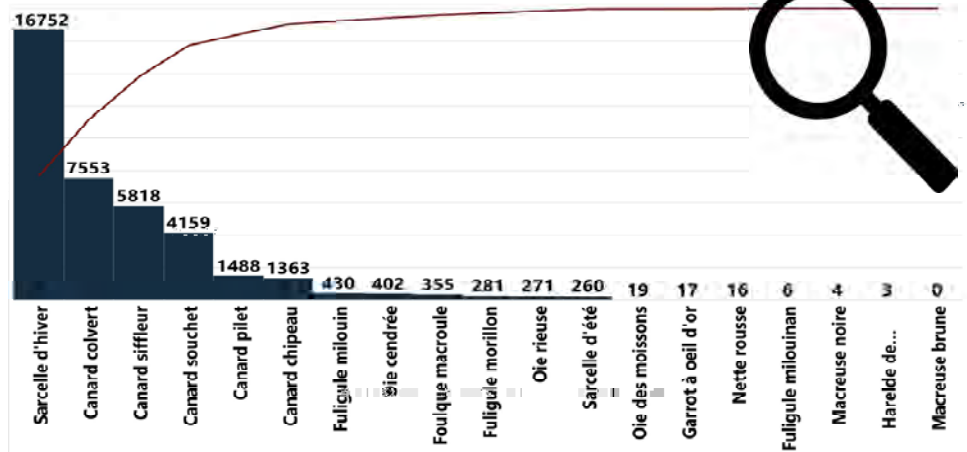


Migrateurs

La sarcelle d'hiver représente 47 % des prélèvements pour la saison 2022-2023. Depuis l'instauration des carnets de hutte, il s'agit de la plus belle saison. Vient ensuite le canard colvert, relativement observé lors de l'ouverture sur le domaine terrestre : 40 % des prélèvements ont lieu lors de la 3e décade d'août et 1re décade de septembre.

Pour chaque installation comptant au moins 1 prélèvement, la moyenne par hutte est de 41 oiseaux prélevés.

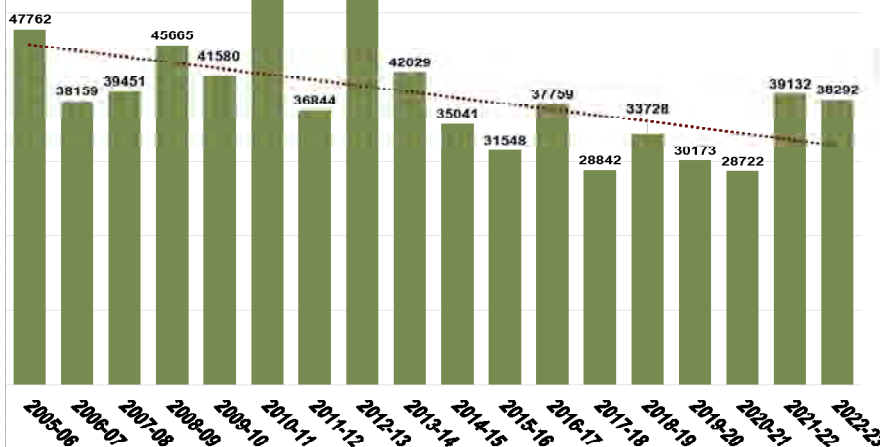
Répartition des prélèvements anatidés/foulques par espèce DT-DPM dans le département de la Somme, saison 2022-2023



Prélèvements par espèce - Dép 80 DT/DPM

Évolution des prélèvements anatidés/rallidés dans le département de la Somme, Domaine Terrestre + Domaine Public Maritime de la saison 2010-11 à 2022-23

Evolution des prélèvements anatidés - rallidés DT/DPM de 2005/06 à 2022/23



La tendance d'évolution des prélèvements est en baisse sur le long terme. Les hivers 2005-06, 2010-11 et 2012-13 ont offert de belles conditions climatiques et une présence de canards siffleur remarquable. Les prélèvements, malgré les problématiques sécheresse et grippe aviaire au cours des deux dernières saisons sont relativement corrects.



3 Influenza aviaire

Depuis 2006, de nombreux épisodes d'IAHP limitent régulièrement le transport et l'utilisation des appelants. En 2022 et pour la première fois, des cas d'influenza aviaire ont été observés dans des élevages. Ces foyers ont fortement impacté l'activité cynégétique en interdisant la chasse dans les zones humides autour des élevages touchés (rayon de 10 kilomètres). Le formulaire de catégorisation a quant à lui permis le transport et l'utilisation des appelants même en risque « élevé » (hors zone des 10 km autour des foyers en élevage) depuis 2 ans. Plus de 2 500 formulaires saisis dans la Somme.

Nous avons émis beaucoup d'espoirs sur la vaccination en 2022 mais à ce jour, seuls les élevages de canards sont éligibles au plan vaccinal. Nous restons très vigilants sur la vaccination des appelants. En effet, nous ne vaccinerons nos oiseaux qu'à une condition : pouvoir les transporter lors de foyers avérés en élevages professionnels.

La Fédération des chasseurs a sollicité la DDPP afin d'obtenir des réponses sur les causes d'infection de l'élevage à Saily Flibeaucourt. Les premiers retours écartent une possible contamination liée à la migration !

4 Gestion des huttes du Conseil Départemental

La Fédération des chasseurs par le biais d'une convention avec le département détient la gestion de certaines huttes de chasse. Ces dernières permettent à 6 associations de chasseurs au gibier d'eau de bénéficier de ces installations. Parmi elles 2 associations de jeunes chasseurs de la Somme. Également une convention avec une société de chasse en plaine. Ces différentes conventions ont permis l'accueil de 171 chasseurs, dont 40 chasseurs de moins de 25 ans et 40 accompagnateurs au cours de la saison 2022/23.

5 Bagues appelants gibier d'eau

Depuis 2021, la Fédération propose aux chasseurs ayant validé leurs permis dans le département de commander des bagues homologuées, à tarif préférentiel. Environ 600 commandes chaque année ! En 2023, la Fédération et les associations ont rencontré l'association Aviornis France International et l'ANCGE pour un éventuel partenariat. Malheureusement, le surcoût engendré ne peut être supportable pour la FDC et pour les détenteurs



6 Gestion des niveaux d'eau

2022 : un record de sécheresse depuis 1976.

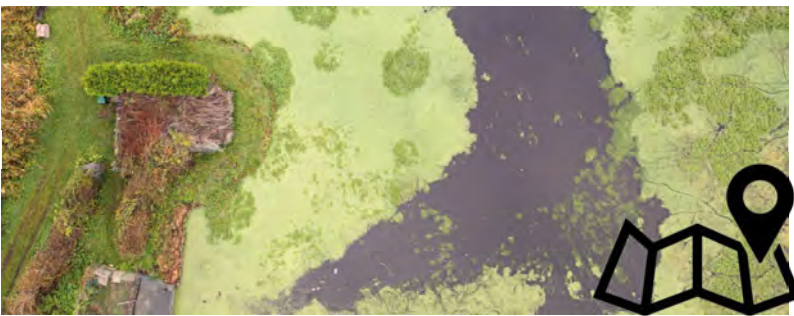
2023 : des records de précipitations au cours de l'automne et de l'hiver.

En 2022, plusieurs réunions avec les services de l'État afin de trouver une solution pour le maintien en eau des mares de huttes. En 2023, des réunions avec ces mêmes services mais pour trouver une solution rapide pour éviter des inondations dans les habitations... Le département de la Somme fut moins touché que nos voisins du 62 mais il en va du bon sens qu'une facilité réglementaire doit être trouvée afin de permettre l'entretien des cours d'eau et fossés pour éviter ces catastrophes humaines et écologiques.

7 Renouvellement des baux

Travail important mené par la Fédération afin d'apporter toute son expertise aux associations des chasseurs de gibier d'eau pour les accompagner dans la constitution de leurs dossiers de renouvellement. De nombreuses réunions avec la DDTM ont permis la réalisation d'un dossier pragmatique finalisé au cours de l'automne 2023 qui devrait être signé ces prochaines semaines sur les 4 ACM du département (DPM sec de Cayeux sur Mer, Baie de Somme, Baie d'Authie sud et Littoral Picard sud). Seul bémol pour la conception de ce dossier, les demandes très excessives du Parc Naturel Marin (distance de fauche différente selon les secteurs, période de fauche plus restreinte, prévoir les travaux sur le court, moyen et long terme...). Cet organisme n'a pour le moment qu'un « avis » consultatif, mais soyons vigilants.

Migrateurs



8 Géolocalisation des huttes

La Somme est le département détenant le plus de huttes (2 235) huttes. La FDC réalise, depuis une dizaine d'années une géolocalisation des installations. À ce jour, plus de 1 900 huttes recensées. L'objectif est simple, en cas d'accident, permettre une intervention rapide des services de secours !

9 Convention OMPO/FDC

Afin de valoriser scientifiquement les données de la commission migrateurs, une convention est passée entre OMPO et la FDC 80. Le scientifique « recruté » n'est autre que Patrick Triplet. Dans les publications à venir : une synthèse sur les prélèvements à la hutte depuis la mise en place des carnets, une synthèse sur les comptages hivernaux réalisés sur 13 sites dans la Somme ou encore un dossier sur les gravelots. Ce dernier dossier, suivi de près par la FDC 80 a permis le maintien de l'activité cynégétique sur le DPM sec de Cayeux, dans les dunes de l'Authie

Migrateurs Terrestres



La Fédération des chasseurs de la Somme travaille uniquement avec l'Institut Scientifique Nord Est Atlantique (ISNEA).

1 Suivi des migrateurs toutes espèces « migration diurne » avec un dénombrement visuel toutes espèces. 3 matinées par semaine de début octobre à début novembre sur 2 sites (Quend et Woignarue).

OBJECTIFS

- ➔ Étude de la phénologie de la migration (générale et par espèce),
- ➔ Tendence d'évolution des effectifs sur le long terme,

2 Suivi des hivernants toutes espèces (SHTE) sur 3 sites, effectués 2 fois.

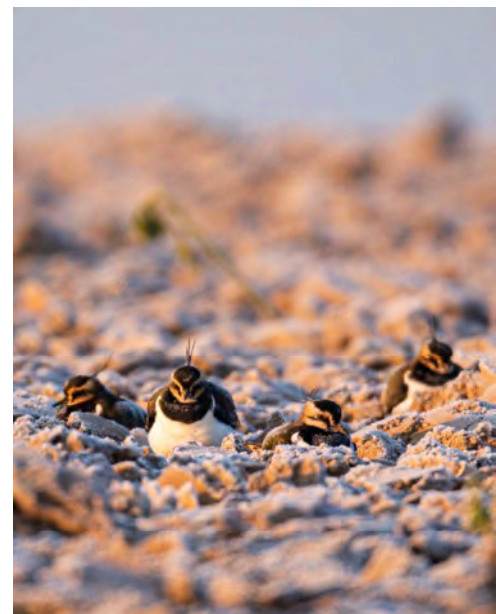
OBJECTIFS

- ➔ Défense des territoires de chasse (N2000, RNR, ENS, etc...)
- ➔ Meilleur échantillonnage sur espèces cibles (ex : vanneaux)

3 Suivi des Nicheurs toutes espèces (STOC) sur 4 sites effectués 2 fois

OBJECTIFS

- ➔ Défense de la chasse dans les territoires à enjeux (ex : site Natura 2000, réserves naturelles, sites ENS, etc...)
- ➔ Définir l'état de conservation des populations nicheuses



Colloque petit gibier et migrateurs terrestres

En janvier 2024, un colloque petit gibier et migrateurs terrestres a réuni 150 personnes au siège de la Fédération des chasseurs afin de réfléchir et trouver des pistes sur l'avenir la chasse. Le groupe de travail sur les migrateurs terrestres a été très actif et a permis d'explorer plusieurs pistes, notamment pour l'accueil des jeunes chasseurs en facilitant l'accès aux territoires. Le compte rendu détaillé sera bientôt communiqué.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Présidence : Serge POURCHEZ

SANITAIRE & CYNOPHILE



Commission « Sanitaire & Cynophile »

Par Aline Diruy et Claude Bouteiller

Sanitaire

Les analyses SAGIR 2023

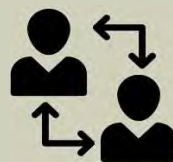
Au cours de l'année 2023, 19 fiches SAGIR ont été ouvertes et saisies dans l'espace Epifaune.

Les autopsies et analyses réalisées par les laboratoires ont révélé :

- ▶ 2 chevreuils atteints de polyparasitisme et strongylose
- ▶ 1 sanglier pour une recherche Peste Porcine Africaine négative ...
- ▶ 1 Perdrix grise – parasitisme
- ▶ 15 lièvres – 8 EBHS (virus hémorragique) / 5 traumatismes / 2 bronchopneumonie



Concernant l'espèce lièvre, une flambée épizootique a marqué la fin de l'été et l'automne 2023. Comme l'ont mis en évidence les analyses mentionnées ci-dessus, il s'avère que c'est l'EBHS, maladie hémorragique du lièvre qui a sévi sur plusieurs foyers dans notre département et à l'échelle du Nord Bassin Parisien. Plus « rassurante » que la Tularémie – zoonose donc transmissible à l'homme – qu'il convient de redouter, cette flambée d'EBHS a eu malgré tout un impact négatif lourd sur les populations de lièvres sur bon nombre de territoires à l'ouverture générale 2023...



Pour information, afin de remplacer Claude Bouteiller, futur retraité, en tant qu'Interlocuteur Départemental SAGIR au sein de la FDC 80, Charles Davoust suit actuellement les formations professionnelles pour accéder à cette fonction.

Cynophile



Journée Saint Hubert en Somme

En 2023, elle s'est tenue à Trois Rivières entre Moreuil et Montdidier dans le fief d'Aline Diruy, administratrice et membre active de la commission cynophilie. À cette occasion, 21 participants et leurs chiens se sont retrouvés pour cette manifestation départementale. Il est à noter qu'un participant de la catégorie junior, William Dupas avec O'Boy Pointer, a été sélectionné pour représenter la région Nord Est à la Finale Nationale et a brillé en terminant 3e.



Pour la **session 2024** :
la journée St Hubert en
Somme se tiendra
le **samedi 26 octobre**
2024

dans le secteur d'Ailly
Le Haut Clocher :
franchissez le pas et
participez-y, vous en
serez ravi...

Connaissance du chien

La commission cynophile envisage également d'organiser une manifestation « Connaissance du chien » sur une ½ journée lors de laquelle devraient être abordés des thèmes tels que la morphologie du chien, les races de chien de chasse, 1er secours canin, Cani-cross cynégétique.



L'écocontribution

Par Justine Lieubray

L'écocontribution, qu'est-ce que c'est ? Il s'agit de fonds versés aux Fédérations par l'Office Français de la Biodiversité et la Fédération Nationale des Chasseurs, pour financer des actions en faveur de la biodiversité.

Pour cette année 2023, ce n'est pas moins de 12 dossiers qui ont été menés.

Comment est-ce que ça fonctionne ?

Le fonds est alimenté par les fédérations de chasse à hauteur de 5 euros par chasseur lors de la validation d'un permis de chasser, et à hauteur de 10 euros complémentaires par l'OFB.

Il est destiné aux Fédérations départementales, régionales et nationale des chasseurs a pour objectif de renforcer la contribution du réseau cynégétique à la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la biodiversité.

Une convention signée entre l'OFB et la FNC encadre sa mise en œuvre.

Les actions concernées s'articulent autour de 5 axes :

- ▶ Préserver et restaurer les habitats de la faune sauvage
- ▶ Agir pour la conservation des espèces
- ▶ Développer la connaissance sur la biodiversité et la partager
- ▶ Renforcer la mobilisation et l'engagement du monde de la chasse pour la préservation de la faune sauvage
- ▶ Améliorer l'information et la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux et à la biodiversité



L'ensemble de ces projets est co-financé par le Conseil régional des Hauts-de-France.



Ces nombreuses actions sont classées en plusieurs volets.

▶ **VOLET « MILIEUX AGRICOLES »**

- ➔ **Cyn'aménagement** : Mise en place de jachères, haies et îlots biodiversité (abreuvoir pour la faune)
- ➔ **Faunist'eau** : Diagnostic de territoires agricoles avec conseils d'aménagement en faveur de la biodiversité

▶ **VOLET « ANIMATION, SENSIBILISATION DES SCOLAIRES »**

- ➔ **Un nichoir dans mon jardin** : création et mise en place de nichoirs à passereaux
- ➔ **Hirondelles** : création et mise en place de nichoirs et de bacs à boue
- ➔ **Anim biodiv** : création de supports pédagogiques par type de milieu

VOLET « AGIR » avec des actions citoyennes

- ➔ **Hauts de France Propres** : Nettoyons la nature sur une période 3 jours

VOLET « ZONES HUMIDES »

- ➔ **Zones humides et biodiversité** : réalisation d'inventaires habitats, faune, flore, diagnostic et rédaction d'un plan de gestion (1 site de 3 hectares en 2023), réalisation de travaux et d'actions d'entretien planifiés dans les plans de gestion afin de restaurer ou préserver les capacités écologiques des milieux (8000 m² restaurés en 2023)
- ➔ **Barge à queue noire** : suivi des couples nicheurs de Barge à queue noire ainsi que la reproduction des anatidés et limicoles en basse vallée de la Somme, caractérisation des milieux accueillant la nidification de chaque espèce suivie
- ➔ **ISNEA** : Réalisation dans l'ensemble du département des protocoles de suivi des oiseaux migrants

VOLET « PRÉSERVATION »

- ➔ **Nidification** : mise en place de nichoirs pour la Chouette hulotte, la Chevêche d'Athéna et le Pigeon colombin. Mise en place d'un radeau pour la nidification des sternes
- ➔ **Lutte contre les chenilles processionnaires** : distribution de 3200 nichoirs pour favoriser la nidification des mésanges afin de lutter biologiquement contre les chenilles processionnaires
- ➔ **Lutte contre les EEE** (espèces exotiques envahissantes) faunistiques : distribution de matériel pour réguler les populations de rats laveurs et de ragondins présentes dans le département de la Somme

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Présidence : Hubert SERE

COMMUNICATION & FORMATIONS



Communication et formations

Par Hubert SERE, Léa GHIER et Florian WEBER

Communication

La communication est une tâche importante pour valoriser nos activités. Deux axes principaux :

- ➔ **délivrer auprès des chasseurs une information pratique et accessible sur l'actualité de la chasse, les services et le fonctionnement de la FDC 80 ;**
- ➔ **présenter à la société civile la chasse telle qu'elle est, et non pas telle que la décrivent ses opposants, pour la pérenniser et faire en sorte que nos petit-enfants puissent chasser.**

- La communication s'attache à :
- ▶ organiser la circulation des informations auprès de ses adhérents
 - ▶ atteindre le plus d'adhérents possible par le biais des différents outils de communication
 - ▶ fédérer les chasseurs en créant un sentiment d'appartenance à une communauté
 - ▶ améliorer l'image de la chasse dans le département en présentant et valorisant nos actions

Pour atteindre ces objectifs, la Fédération s'exprime au travers de supports adaptés aux différents usages et publics : magazine, site Internet, réseaux sociaux, lettres d'info, événements...



INTERNET EN CHIFFRES



SITE INTERNET

191 671 utilisateurs en 2023 et 620 905 pages consultées
665 605 d'utilisateurs depuis sa création en 2020 et un total de 2 290 802 pages vues

NEWSLETTER

En 2023, 25 newsletters envoyées à nos 16 000 destinataires
Taux d'ouverture de 70%



FACEBOOK

15 033 abonnés
81.80% d'hommes et 18.20% de femmes
752 607 personnes ont vu les publications

INSTAGRAM

1 251 abonnés dont 38% de « 28-24 ans » et 24.3% de « 25-34 ans »
80,7% d'hommes et 19,2% de femmes
1 000 personnes ont vu les publications



X (TWITTER)



112 abonnés
450 personnes ont vu les publications

YOUTUBE

Page YouTube créée en 2017
1 200 abonnés
168 304 vues pour 54 vidéos
Vidéo la plus populaire 2023 : "Examen pratique du permis de chasser" avec 107 919 vues



La communication numérique

Depuis quelques années, la Fédération nationale, les Fédérations départementales et la vôtre en particulier redoublent d'efforts pour investir ces nouveaux outils de communication. Les opposants à la chasse, les groupes végans ou autres antispécistes savent très bien exploiter ces outils ; nous devons, de notre côté, communiquer davantage et communiquer intelligemment. Nous sommes les acteurs de terrain, nous gérons des milliers d'hectares, il faut le faire savoir...

La Fédération communique notamment via son site Internet qui propose des actualités mais également les informations nécessaires pour pratiquer la chasse dans le département. Depuis sa refonte en 2021, les chiffres de consultation progressent avec environ 20 000 visites en moyenne par mois.

La page Facebook de la Fédération compte aujourd'hui plus de 15 000 abonnés. L'information y est diffusée de manière régulière pour communiquer de manière réactive avec les abonnés. Nous devons poursuivre nos efforts et proposer des publications qui mettent en valeur le travail de votre Fédération et des chasseurs. La Fédération possède également un compte Instagram avec plus de 1 200 abonnés qui s'oriente vers un public plus jeune, un compte Twitter avec une communication plus institutionnelle et une page Youtube. Nous communiquons également auprès des adhérents grâce à notre outil d'Emailing et d'envoi de SMS.

Picardie Chasse et Pêche en Somme

Parmi ces outils de communications, le magazine trimestriel « Picardie Chasse et Pêche en Somme », édité à 24 000 exemplaires. Picardie Chasse et Pêche en Somme reste une publication prisée par nos chasseurs. Il permet notamment d'aborder et de développer des sujets qui ne peuvent pas être traités par les réseaux sociaux ou le site Internet. À celui-ci est associé en septembre le livret « chasser en Somme » qui rassemble les informations essentielles pour pratiquer l'activité chasse dans la Somme avec notamment des rubriques « dates d'ouverture et de fermeture », « réglementation », « coordonnées des associations de chasse », etc...



Le calendrier fédéral

Il est attendu tous les ans avec beaucoup d'impatience, par nombre de passionnés de la nature, qu'ils

soient chasseurs ou non. Une valeur sûre de notre palette de supports imprimés.

Evènementiel

La Fédération des chasseurs participe à différents événements et salons pour représenter la chasse dans le département. Ces événements sont une opportunité pour les administrateurs et les salariés d'échanger avec les chasseurs et de faire connaître nos activités et notre apport à la nature et à la société.

2024 À VOS AGENDAS !



Nos prochains évènements à venir :

- ▶ **Foire expo de Picardie** – Vendredi 31 mai au dimanche 9 juin à AMIENS
- ▶ **Terres en Fête** – Vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 juin à TILLOY-LES-MOFFLAINES (près d'Arras)
- ▶ **Le Salon des Migrateurs** - samedi 6 et dimanche 7 juillet à CAYEUX-SUR-MER
- ▶ **Plaine en fête** - samedi 31 août et dimanche 01 septembre à FAVEROLLES
- ▶ **Le Grand Prix de la Fédération des Chasseurs** - samedi 7 septembre à l'hippodrome d'AMIENS
- ▶ **La Journée Saint-Hubert en Somme** - Samedi 26 octobre sur le secteur d'AILLY-LE-HAUT -CLOCHER
- ▶ **La messe de Saint-Hubert** - Vendredi 8 novembre 2024 à la cathédrale d'AMIENS



Portrait des nouveaux chasseurs samariens

La Fédération des chasseurs de la Somme a réalisé un sondage auprès de 400 candidats à l'examen du permis de chasser. Ce sondage confirme la « féminisation » de la chasse. Alors que l'effectif féminin global plafonne à moins de 3 %, le taux de candidates est nettement plus élevé, proche de 20 %. On se dirige donc vers un pourcentage féminin plus élevé.

On vient à la chasse désormais à tout âge : 47 % des candidats sont des actifs, dont beaucoup de « quadras » qui passent le permis pour profiter de leur temps libre. L'arrivée dans le monde de la chasse reste initiatique : pour 66 % des candidats c'est par la famille et 22 % par des amis. Ces nouveaux chasseurs recherchent principalement un contact privilégié avec la nature, puis se retrouver en famille, avec des amis, et la complicité avec le chien. L'importance du chien est confirmée par le fait que 54 % des candidats en ont déjà un ou plusieurs et 15 % aspirent à en avoir un rapidement ! La chasse en Somme, c'est « jamais sans mon chien » !

Enfin ; pour les trois quarts, le petit gibier reste la porte d'entrée, loin devant le grand gibier demandant des budgets plus élevés.

Permis de chasser & formations

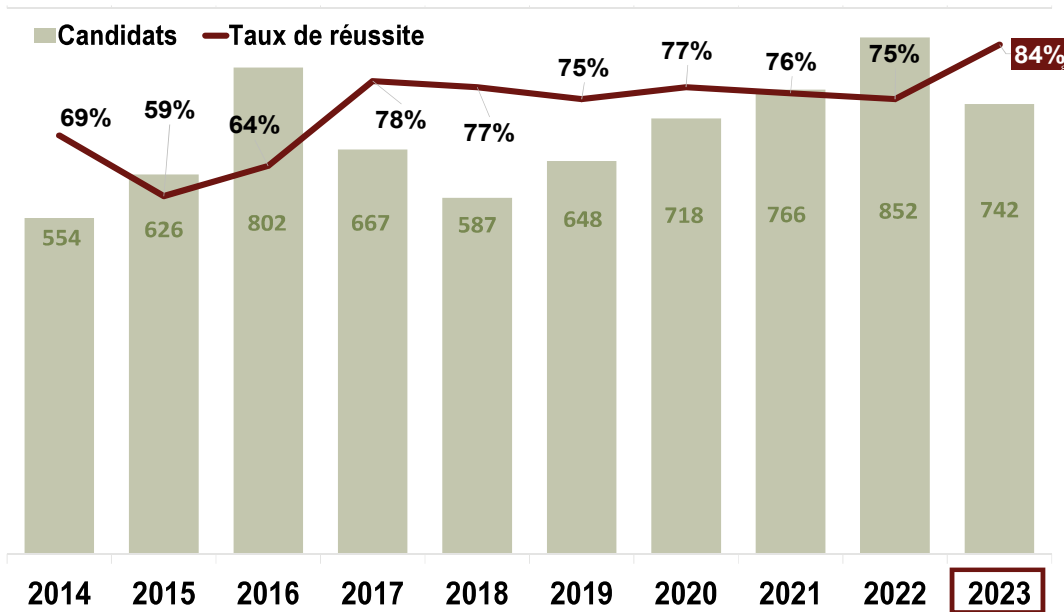
Rappelons avant toute chose que les formations au permis de chasser sont délivrées par la Fédération des chasseurs, alors que l'examen relève de l'autorité d'un agent de l'Office Français pour la Biodiversité.

L'année 2023 est un bon millésime pour le permis de chasser. En effet, si le nombre de candidats a baissé de 13 % – tout en restant parmi les plus élevés au niveau national –, le taux de réussite a augmenté dans les mêmes proportions, pour atteindre un niveau inégalé de 84 % alors que la moyenne nationale est de 73 %. Avec ces excellents résultats la Fédération

des chasseurs de la Somme se place dans le « top cinq » national.

Par ailleurs, il convient de saluer la souplesse apportée par le nouveau logiciel du permis de chasser mis en place par l'OFB. Ce logiciel permet aux candidats de choisir les dates de formation pratique et d'examen, et à la Fédération de gérer plus rapidement les dossiers. Ainsi, le nombre de candidats absents ou renonçant à passer le permis a fortement diminué, passant de 12 % à 6 %. C'est un grand pas en avant !

Evolution du taux de réussite à l'examen du permis de chasser dans la Somme



Communication et formations

Pour les autres formations la tendance est à la hausse surtout pour les formations « sécurité responsable de chasse et chef de ligne », ce qui témoigne de la prise de conscience sécuritaire.

Pour entrer dans le détail, s'ajoutent aux formations du permis de chasser :

Formation chasse accompagnée

70 jeunes formés et 115 accompagnateurs

Formation complémentaire permis de chasser

519 candidats

Formation de piégeage

80 piégeurs

Formation chasse à l'arc

24 archers

Formation police de la chasse

43 personnes

Stage alternatif aux poursuites juridiques

3 personnes

Formation découpe et valorisation du gibier

24 personnes

Formation tir des corvidés

12 personnes

Formation responsable de chasse

84 personnes (contre 24 en 2022)

Formation décennale sécurité

2100 personnes

Formation pompiers Méaulte

En 2023,
3441 personnes
sont passées
par le centre de
formation de la
Fédération des
chasseurs de la
Somme, contre
environ 3200 en
2022.

NOUVEAU

"LES ATELIER DU GIBIER D'EAU"

1ère dans le département de la Somme, le samedi 6 avril, nous avons organisé une formation intitulée « Les ateliers du gibier d'eau » au siège de la FDC 80.

L'objectif de cette matinée était de se retrouver entre passionnés, découvrir les nombreux travaux menés sur les oiseaux d'eau (les prélèvements, les radars, comment aménager une zone humide, la connaissance des populations d'oiseaux migrateurs, démonstration de lectures d'ailes et limicoles, ...).

RDV pris pour 2025 sur le littoral !



PRIORITÉ : SECURITÉ

Les chiffres témoignent du succès des nombreuses actions réalisées par les Fédérations en matière de sécurité à la chasse : le nombre d'accidents a été divisé par 5 en 20 ans (6 accidents mortels en 22-23 dans toute la France).

Plusieurs bonnes raisons à cette baisse. Nous ne pouvons évidemment que nous féliciter de la qualité de la formation apportée à tous les candidats au permis de chasser.

Relevons également l'efficacité avec laquelle la nouvelle formation décennale sécurité, dorénavant obligatoire pour tous les chasseurs tous les 10 ans, a été mise en place par nos services. D'importantes sessions regroupant de nombreux participants ont notamment été dispensées directement sur le terrain.

Animations nature

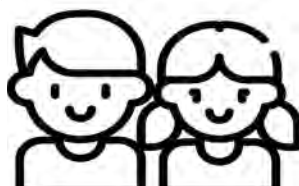
Par Maxime Fourdrinier

L'une de nos missions, depuis toujours, est de valoriser la biodiversité ordinaire de notre département et ainsi de promouvoir les actions des chasseurs en faveur de la sauvegarde de ce patrimoine. Depuis 2015, nous avons décidé de faire connaître ces actions au sein de l'éducation nationale en proposant divers projets d'animations aux établissements scolaires du département.

En 2023-2024, nous avons orienté notre programme d'action sur les passereaux et les hirondelles, via des animations ludiques et pédagogiques, des actions de construction de nichoirs ou encore des suivis participatifs avec un site internet dédié. Ces deux projets

sont réalisés sous la tutelle de la Fédération Régionale des chasseurs des Hauts de France. Nous abordons également la thématique des zones humides grâce à notre partenariat local avec l'OFB sur leur site de Fouencamps.

En 2022, la Fédération a obtenu, pour une durée de 5 ans, l'agrément par le Conseil Académique des Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public. Cette reconnaissance nous vaut la confiance de nombreux établissements scolaires, et le « carnet de commandes » est complet pour les deux années à venir.



L'éducation à l'environnement en quelques chiffres

BACS À BOUE ► 10 classes, 8 établissements scolaires différents, 276 élèves et 15 bacs à boue installés pour le projet « hirondelles en Hauts-de-France ».

NICHOIRS ► 10 classes, 7 établissements scolaires différents, 269 élèves et pas moins de 279 nichoirs installés dans les jardins privés. Voici le résultat du projet « Les oiseaux dans mon jardin ».

BIODIVERSITÉ ► 20 classes, 14 établissements différents pour les animations en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité sur son site du Paraclat à Fouencamps.

Au total, ce sont plus de 1 360 personnes qui ont pu être sensibilisées sur plus de 30 communes différentes au sein de notre beau département.



La police de la chasse par les agents de la Fédération

Les agents de développement de la Fédération des chasseurs sont au nombre de douze : deux sont affectés au permis de chasser, les dix autres sont rattachés à leur secteur respectif. Toutefois ils sont assermentés pour l'ensemble du département.

Leurs missions

Ils ont pour missions premières de communiquer, d'informer et de conseiller, puis selon la nature et la gravité des faits, de réprimander par avertissement écrit, voire de punir un contrevenant par un timbre-amende ou une procédure. Les agents interviennent ainsi sur l'ensemble du département concernant le respect du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC 80). Enfin, à condition d'avoir souscrit un contrat de garderie avec la Fédération, ils exercent la fonction de surveillance particulière, étant alors aptes à relever par exemple les chasses sur autrui ou encore le non-respect du règlement intérieur sur les territoires dont ils ont la garde. Les agents sont particulièrement vigilants sur le respect des règles de sécurité.

Voici énumérés et brièvement commentés les principaux contrôles effectués pour la campagne de chasse 2023-2024, avec quelques sanctions à la clé.

Contrôles petits gibiers

- ➔ L'absence de marquage du lièvre sur le lieu de tir pour la chasse individuelle et en bout de traque pour les battues, à distance des voitures.
 - ➔ Le non-respect du tir de la poule faisane.
 - ➔ La tenue à jour du calendrier des jours de chasse.
- 30 % des timbres-amendes dressés ont concerné le non-respect du plan de gestion du petit gibier.

Contrôles grands gibiers

- ➔ Le déplacement des animaux prélevés sans dispositif de marquage.
 - ➔ Les infractions dans le cadre de la chasse du sanglier en plaine.
 - ➔ L'agrainage du sanglier en l'absence de convention.
- 23 % des sanctions concernent le grand gibier.

Contrôles migrateurs

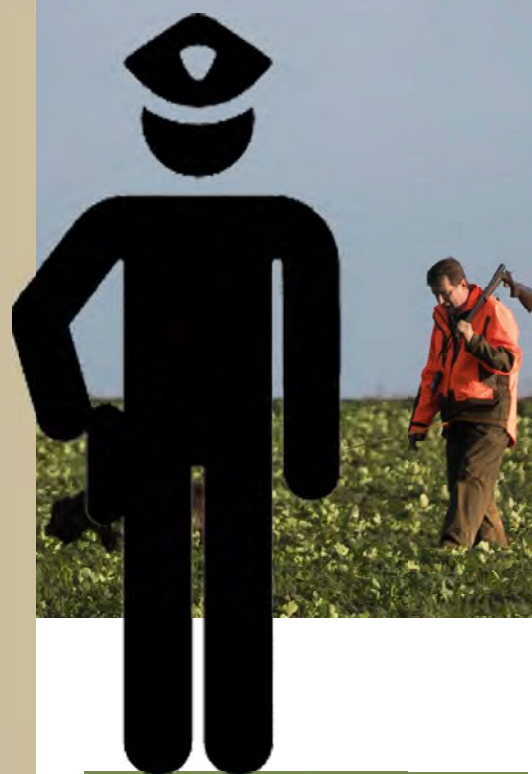
- ➔ Le permis de chasser
- ➔ Le respect de l'utilisation des munitions de substitution
- ➔ Le respect du règlement intérieur des associations (carte d'adhérent, nombre d'appelants autorisés, horaires, etc.).

Contrôles sur la sécurité (notamment sur les voies publiques)

- ➔ Le port du gilet orange obligatoire en action de chasse pour les chasseurs et accompagnateurs.
 - ➔ Le défaut de pancartage.
 - ➔ Le transport d'arme à bord d'un véhicule, non placée sous étui.
- 38 % des amendes ont concerné la sécurité et les voies publiques.

Contrôles sur les territoires en contrat de garderie

9 % des sanctions relevées par les agents fédéraux lors des surveillances sont des chasses sur terrain sur autrui.



Cette saison, les agents de développement, ont à nouveau contrôlé plus de 1 000 permis et 50 calendriers de jours de chasse.

Le corps d'agent de développement assermenté de la Fédération des chasseurs de la Somme est un corps envié par de nombreuses Fédérations.

La refonte des applications métiers



En 2024, valider votre permis par Internet sera encore plus facile !

Depuis quelques années, vous pouvez valider votre permis par Internet, sur le site de la Fédération des chasseurs de la Somme www.fdc80.com, et imprimer de chez vous votre validation. Cette option très pratique rencontre un succès croissant puisque vous avez été 12 218 à la choisir en 2023, soit plus de 57 % des chasseurs samariens.

Cette année, la validation par Internet sera encore plus facile, avec un nouveau logiciel initié par la Fédération Nationale des Chasseurs, afin de répondre aux évolutions numériques.

Qui dit nouveau logiciel dit forcément nouvelles démarches informatiques et nos habitudes seront sans doute un peu bousculées, au détriment des moins familiarisés d'entre nous avec l'outil informatique. Il sera notamment demandé aux chasseurs de créer un compte : c'est désormais inévitable dans toutes les opérations numériques. Pas de panique : votre Fédération vous accompagnera dans la démarche et tous les chasseurs recevront un « tuto » pour leur permettre de créer leur compte et de valider sans soucis leur permis pour la future campagne de chasse.

Et plus de simplicité pour déclarer les dégâts de Grand Gibier !

Trois nouveaux outils ont été créés à l'attention des agriculteurs, experts estimateurs et Fédérations des chasseurs, pour gérer les dégâts de gibier : télédéclaration, téléexpertise et expertise nationale

► La télédéclaration (TD) permet aux agriculteurs de soumettre facilement leurs déclarations de dégâts en remplissant les formulaires en ligne de manière intuitive et guidée.

► La téléexpertise (TE) permet aux estimateurs de retranscrire leurs évaluations.

► L'expertise nationale (EN) permet de répondre aux besoins des Fédérations tout en respectant les réglementations et les principes des accords signés en mars 2023 avec le monde agricole d'une part et l'État d'autre part.

Ces trois outils offrent des solutions modernes et efficaces pour gérer les dossiers de dégâts agricoles. Ils contribuent à simplifier, accélérer et optimiser les démarches liées à la déclaration et à l'évaluation des dégâts causés par le grand gibier.

**Il faut vivre avec son temps !
Plus d'infos très prochainement !**



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA SOMME

MAISON DE LA NATURE

1 chemin de la voie du bois – CS 43801 - 80450 LAMOTTE BREBIERE

Tél. : 03.22.82.90.90 – Fax : 03.22.80.02.36

E-mail : fdcsiege@fdc80.com – site : www.fdc80.com

